



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1996/39
15 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE
NEW YORK, 9-13 SEPTEMBRE 1996

TABLE DES MATIÈRES

| <u>Chapitre</u> | <u>Page</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. QUESTIONS D'ORGANISATION | 3 |
| II. QUESTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, À LA DOCUMENTATION ET AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 7 |
| III. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1997 | 10 |
| IV. QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION : SUITE DONNÉE À LA DÉCISION 95/26 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 15 |
| <u>Débat consacré au PNUD</u> | |
| V. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES | 16 |
| VI. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS | 34 |
| VII. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES | 36 |
| VIII. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME | 43 |
| <u>Débat commun PNUD/FNUAP</u> | |
| IX. PNUD/FNUAP : HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS ET DES COMPTES | 49 |
| X. PNUD/FNUAP : RAPPORT SUR LA MISSION DE VISITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 50 |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

| <u>Chapitre</u> | <u>Page</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <u>Débat consacré au FNUAP</u> | |
| XI. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES | 55 |
| XII. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES | 59 |
| XIII. COORDINATION INTERINSTITUTIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES | 69 |
| XIV. QUESTIONS DIVERSES | 72 |

DÉCISIONS ADOPTÉES

Numéro

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 96/35. Activités du Bureau des services d'achats interorganisations . . . | 33 |
| 96/36. Rapport sur l'obligation redditionnelle du Programme des Nations Unies pour le développement | 73 |
| 96/37. Prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 | 36 |
| 96/38. Coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires | 71 |
| 96/39. Règlement financier et règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement | 20 |
| 96/40. Gestion, responsabilité et réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs | 24 |
| 96/41. Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 | 28 |
| 96/42. Cadre de coopération mondial | 43 |
| 96/43. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme | 47 |
| 96/44. Examen annuel de la situation financière, 1995 | 20 |
| 96/45. Documentation | 8 |
| 96/46. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1996 | 73 |

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. La Présidente, Mme Annette des Îles (Trinité-et-Tobago) a ouvert la troisième session ordinaire de 1996 du Conseil d'administration. Elle a donné l'assurance au Conseil d'administration qu'avec le concours des membres du Bureau, elle continuerait de faire de son mieux pour que les réunions se déroulent d'une manière aussi harmonieuse que possible. Elle savait pouvoir compter sur les participants pour que les travaux de la session soient menés à bien en temps voulu.

2. La Présidente a informé le Conseil d'administration que, pendant son absence de New York, Mme Cecilia Rebono serait remplacée par M. Jimmy Blas, deuxième Secrétaire à la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans les fonctions de Vice-Président du Conseil et de Coordonnateur du Groupe asiatique au cours de la session.

3. La Présidente a rappelé qu'une nouvelle question : le projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 1997, serait examinée au cours de la session. L'étude du plan de travail donnerait au Conseil la possibilité de repenser ses méthodes de travail et de traiter des questions concernant le rôle et le fonctionnement du PNUD et du FNUAP, dans le but de renforcer l'utilité et l'efficacité de leurs contributions à la coopération en vue du développement. Des améliorations continuaient d'être apportées sous forme de l'élaboration d'un règlement intérieur et d'autres dispositions visant à assurer une utilisation efficace du temps disponible. La Présidente a aussi indiqué qu'un dispositif lumineux avait été installé sur le podium pour contrôler le temps de parole des orateurs. Ce dispositif devait servir à rappeler aux délégations qu'elles ne disposaient que d'un temps limité et qu'elles devaient se cantonner aux questions directement liées au sujet en discussion.

4. La Présidente a informé le Conseil d'administration que depuis la session ordinaire du Conseil, le Bureau avait tenu quatre réunions, à savoir les 31 mai, 25 juillet, 26 août et 9 septembre. Le Bureau avait pris des décisions concernant le calendrier des travaux et la présidence du groupe de travail spécial sur le règlement intérieur constitué en vertu de la décision 96/25 du Conseil d'administration, ainsi que la documentation qui devait être préparée par le secrétariat pour les premiers travaux du groupe de travail. Le Bureau avait été consulté sur le processus de préparation, par le secrétariat, du projet de plan de travail pour 1997. Des consultations officieuses avaient été tenues au sujet de questions financières concernant le PNUD et le FNUAP, du rapport sur l'évaluation de l'UNIFEM, de la stratégie du FNUAP en matière d'information et de l'harmonisation de la présentation des budgets et des comptes. Le groupe de travail spécial sur le règlement intérieur avait tenu trois séances, les 13 et 14 juin et le 29 août. Les membres du Programme s'étaient réunis pour procéder à une consultation officieuse au sujet du Rapport sur le développement humain de 1997. À l'issue des discussions, le Bureau avait examiné les propositions concernant les missions de visite du Conseil en 1997. Il avait également examiné l'ordre du jour de la session et avait formulé un certain nombre de propositions concernant le plan de travail, qui avaient été présentées lors d'une réunion d'information officieuse de présession tenue le 26 août.

5. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, l'Administrateur a exprimé l'espoir que la session serait utile et productive. Il a appelé l'attention sur les questions qui seraient abordées dans le cadre du débat consacré au PNUD et a encouragé les participants à assister à la réunion d'information officieuse sur le processus de gestion du changement interne du PNUD, cette opération devant avoir des répercussions majeures sur les propositions qui seraient présentées au Conseil d'administration lors de la session annuelle de 1997. Il a félicité les membres du Conseil qui avaient participé à l'élaboration du projet de plan de travail pour 1997, leurs efforts devant avoir pour effet de rationaliser les travaux du Conseil. S'agissant des ressources, l'Administrateur a déclaré que le PNUD prévoyait qu'en 1996 tous les donateurs traditionnels, à l'exception des États-Unis, maintiendraient ou augmenteraient le niveau de leurs contributions. Il a remercié le Gouvernement italien qui avait fait savoir qu'en 1996 sa contribution aux ressources de base du PNUD serait supérieure au montant initialement annoncé, ce qui représentait une augmentation de 10 % par rapport à la contribution de 1995.

6. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration qu'il avait récemment participé au Séminaire de haut niveau sur le développement en Afrique, organisé à Tokyo, et à la réunion annuelle des pays nordiques sur le PNUD, tenue à Helsinki. En juin, il s'était rendu en visite officielle en Arménie, en Azerbaïdjan, en Georgie, en Slovaquie et en Turquie et il avait participé à la réunion régionale des représentants résidents de la région relevant du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté des États indépendants. Il a fait observer que la réunion de ce Bureau régional avait été la dernière d'une série de réunions régionales où les nouvelles orientations du programme du PNUD avaient été examinées. Il avait été très favorablement impressionné par la valeur des coordonnateurs résidents et des représentants résidents et par celle de leurs personnels, ainsi que par le caractère exceptionnel du réseau des bureaux extérieurs, qu'il a qualifié de ressource irremplaçable. Il a également abordé les questions ci-après : les contributions d'un montant de 617 millions de dollars annoncées par les donateurs lors de la réunion de la table ronde pour le Rwanda en juin, la participation du PNUD à la conférence d'Habitat II, l'ouverture d'un bureau du PNUD à Sarajevo, l'assistance du PNUD aux pays aux prises avec des catastrophes naturelles, la signature le 30 juillet d'un accord de coopération avec le Fonds monétaire international, la parution le 17 juillet du Rapport sur le développement humain de 1996 et le récent accord avec la firme Hewlett Packard concernant le réseau de développement durable dans les pays bénéficiant du programme. Il a en outre souligné que le PNUD avait progressé dans l'exécution de son mandat concernant l'élimination de la pauvreté et il a mentionné les initiatives prises au niveau des pays. Une documentation sur l'élimination de la pauvreté serait distribuée aux membres du Conseil pendant la session en cours.

7. La Secrétaire du Conseil a présenté les documents DP/1996/L.16 et Add.1. Elle a fait observer que tous les documents avaient été distribués dans les délais voulus. Les documents de séance avaient été soumis dans les trois langues de travail. Le document DP/1996/CRP.16 était destiné à être utilisé par les délégations aux fins de la session officieuse du PNUD consacrée à la gestion du changement qui s'était tenue le 11 septembre. Une réunion officieuse

d'information avec les représentants de pays du FNUAP du Cambodge et du Honduras devait être tenue le 12 septembre.

8. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour ci-après pour sa troisième session ordinaire, tel qu'il figurait dans le document DP/1996/L.16 :

- Point 1. Questions d'organisation
- Point 2. Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
- Point 3. Plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 1997
Débat consacré au PNUD
- Point 4. PNUD : Questions relatives aux cycles de programmation : Suite donnée à la décision 95/26 du Conseil d'administration
- Point 5. PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives (y compris la suite donnée à la décision 96/21 du Conseil d'administration concernant le Bureau de l'appui et des services au système des Nations Unies et un rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations)
- Point 6. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
- Point 7. PNUD : Programmes de pays et questions connexes
- Point 8. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme : suite donnée aux décisions 95/18 et 95/32 du Conseil d'administration
Débat commun PNUD/FNUAP
- Point 9. PNUD/FNUAP : Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes
- Point 10. PNUD/FNUAP : Rapport sur la mission de visite du Conseil d'administration
Débat consacré au FNUAP
- Point 11. FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives
- Point 12. FNUAP : Programmes de pays et questions connexes
- Point 13. FNUAP: Rapport oral sur la coordination interinstitutions en matière de politiques et de programmes sanitaires
- Point 14. Questions diverses

9. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail figurant dans le document DP/1995/L.16/Add.1, tel qu'il avait été modifié oralement.

10. Il a été noté que le rapport de la session annuelle de 1995 (DP/1996/19) avait été approuvé lors de cette session, le 17 mai.

11. Des délégations ont formulé des observations sur un document distribué par le secrétariat concernant les questions devant figurer à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 1997 et les dates des sessions de 1997. Quelques délégations ont parlé du temps excessif consacré à l'examen du cadre de coopération des pays (CCP) et des programmes de pays du FNUAP. Un orateur a demandé que la formule «pas d'objections» soit strictement appliquée en 1997 vu le nombre élevé des programmes qui devaient être soumis au Conseil d'administration pour approbation. Une délégation a proposé que si cinq pays ou plus indiquaient par écrit qu'ils souhaitaient prendre la parole sur un CCP particulier, le débat devrait avoir lieu en dehors des heures normales de séance. Un autre orateur a souligné la nécessité de disposer de la documentation nécessaire en temps voulu. Il a fait observer qu'il serait irréaliste d'exiger que les délégations fassent connaître deux semaines au moins avant la session du Conseil leur intention de prendre la parole. Un autre orateur a suggéré que si cinq demandes écrites d'examen d'un CCP étaient formulées, le bureau extérieur concerné soit alerté.

12. Une délégation a demandé que le rapport visé dans la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs soit examiné à la première session ordinaire de 1997 en même temps que celui sur le système des obligations redditionnelles du PNUD. La Secrétaire a dit que la proposition visant à fusionner les deux rapports serait prise en considération.

13. Le Conseil d'administration a approuvé les dates des sessions de 1997, en tenant compte des observations formulées. Une délégation a noté que le nombre des sessions qui seraient tenues serait décidé lors de la première session ordinaire de 1997 en même temps que serait adopté le règlement intérieur du Conseil d'administration.

14. Le Conseil d'administration a approuvé la liste des questions inscrites à l'ordre du jour de la première session ordinaire (13-17 janvier 1997).

15. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Politiques et Administration) a remercié, au nom de la Directrice exécutive et du personnel du FNUAP, les membres du Conseil d'administration de 1996. Le Fonds avait pris note des moyens à employer pour améliorer son travail. Le Directeur exécutif adjoint a également exprimé sa reconnaissance aux membres du Bureau et au secrétariat du PNUD. Il comptait sur la continuation de la collaboration entre le FNUAP et le Conseil.

16. L'Administrateur a remercié le Conseil d'administration pour le sérieux et le professionnalisme dont il avait fait preuve ainsi que pour l'oeuvre qu'il avait accomplie en 1996. Il a en outre adressé ses vœux aux membres sortants et aux nouveaux membres du Conseil d'administration et il a rendu particulièrement hommage au dévouement de la Présidente et des vice-présidents.

17. Le représentant du Canada, l'un des vice-présidents, prenant la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, a remercié la Présidente et les autres membres du Bureau, les membres de son groupe régional, l'Administrateur, la Directrice exécutive du FNUAP, le secrétariat du Conseil d'administration et ses collègues canadiens pour leur appui pendant toute l'année.

18. La Présidente a remercié tous ceux qui avaient participé aux travaux du Conseil d'administration de 1996, y compris les dirigeants et le personnel du PNUD et du FNUAP, ainsi que tous les membres du Conseil d'administration et du Bureau.

II. QUESTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, À LA DOCUMENTATION ET AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

19. Le représentant de l'Espagne a présenté le rapport final du groupe de travail sur la documentation (DP/1996/26) publié en exécution de la décision 96/6 du Conseil d'administration. Des remerciements ont été adressés aux membres du secrétariat du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF ainsi qu'à ceux du Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour leur très utile contribution aux travaux du groupe de travail. Le groupe de travail avait tenu compte des observations formulées par diverses délégations au cours du débat sur la question à la session annuelle de 1996. L'objectif du groupe de travail avait été d'aboutir à ce que les documents soient distribués en temps voulu dans toutes les langues officielles sans nuire au fonctionnement harmonieux du Conseil d'administration. Le projet de décision figurant dans le document contenait des directives concernant la longueur des documents, la date de soumission des documents et la distribution préliminaire des documents. Le représentant de l'Espagne a indiqué que l'on envisageait de prendre des dispositions pour assurer, à une date ultérieure, la distribution électronique des documents.

20. De nombreuses délégations ont remercié le groupe de travail pour son rapport. Plusieurs orateurs ont formulé des réserves sur certaines dispositions du projet de décision. Des opinions divergentes ont été exprimées au sujet de la disposition selon laquelle le Conseil d'administration pourrait décider de refuser d'examiner tout rapport dont la longueur dépasserait le nombre de pages prévu dans l'annexe à la décision. Certains orateurs ont préconisé que l'on fasse preuve de plus de souplesse dans l'examen des documents, et qu'il soit permis au Conseil d'administration de se réserver le droit d'examiner un document s'il le décidait, même si la longueur de celui-ci excédait le nombre de pages fixé. Si plusieurs délégations se sont prononcées en faveur de la limitation du nombre de pages sans application stricte de ladite limitation, d'autres ont marqué une nette préférence pour l'adoption de directives fermes sur la longueur des documents. Il a été suggéré qu'en cas de besoin, le Conseil d'administration ait la possibilité de demander des données supplémentaires en sus de celles figurant dans la documentation. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de veiller à la qualité et à la pertinence de la documentation. Une délégation a proposé que les données statistiques figurent dans des annexes. La proposition concernant la longueur du résumé de chaque document a été appuyée.

21. En outre, la nécessité pour le PNUD et le FNUAP de soumettre les documents au Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies 10 semaines avant le début de la session a été contestée par quelques orateurs alors que d'autres ont appuyé cette disposition en disant qu'elle leur permettrait de travailler plus efficacement. Plusieurs délégations ont préconisé la diffusion électronique de la documentation en raison de la rentabilité et de l'efficacité du procédé. Une délégation a demandé que les exemplaires préliminaires des documents visés au paragraphe 6 du projet de décision soient distribués en anglais plutôt que dans la langue de rédaction, comme il était prévu dans le projet en question. Une autre délégation a proposé que les observateurs reçoivent systématiquement la documentation sans avoir à en faire la demande par écrit. Il a également été suggéré que les rapports portent la mention «points d'information». Se référant au petit nombre des membres du Groupe de l'édition du PNUD, une délégation, s'adressant à l'Administrateur, a demandé si les ressources du secrétariat du Conseil d'administration étaient adéquates.

22. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

96/45. Documentation

Le Conseil d'administration

1. Rappelle l'importance du strict respect des résolutions et règlements qui fixent le régime linguistique dans les différents organes et instances de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les résolutions 50/11 et 50/206 de l'Assemblée générale;

2. Décide de limiter la longueur des documents qui lui sont présentés selon les modalités figurant dans l'annexe à la présente décision;

3. Prie l'Administrateur et la Directrice générale de continuer à maintenir et à s'efforcer d'améliorer la qualité des rapports qui lui sont présentés, qui doivent être plus concis et concrets, et de faire appliquer, selon que de besoin, les dispositions concernant la longueur maximale des documents figurant dans l'annexe à la présente décision;

4. Décide que :

a) Les rapports de plus de cinq pages (sauf les documents relatifs aux programmes de pays) comprendront un résumé analytique;

b) Les annexes, tableaux, études de cas et documents statistiques analogues seront, dans la mesure du possible, présentés dans des additifs au document principal;

5. Décide également que les rapports dont la longueur dépasserait le nombre de pages dans l'annexe à la présente décision ne seront examinés qu'à titre exceptionnel et pour raisons valables présentées au Conseil d'administration;

6. Prie l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour la population de respecter la règle des six semaines que l'Assemblée générale a fixée et réaffirmée tout récemment dans sa résolution 50/206, en faisant le maximum pour que les documents soient soumis au Bureau des services de conférence et services d'appui du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies 10 semaines avant le début d'une session; et d'assurer une coordination étroite avec ce Bureau pour toutes les questions touchant la soumission et la parution de la documentation, y compris la diffusion électronique de la documentation destinée au Conseil d'administration;

7. Décide, à titre provisoire, que si un rapport n'a pas été publié dans toutes les langues six semaines avant le début d'une session, le secrétariat peut le distribuer aux membres du Conseil à cette date, dans la langue de rédaction, notamment par voie électronique si cela se révèle possible, et que, dans ce cas, les documents seront aussi mis à la dispositions des observateurs en même temps;

8. Prie l'Administrateur et le Directeur général d'examiner si les effectifs de leur secrétariat respectif sont suffisants compte tenu des dispositions approuvées dans la présente décision concernant la qualité et la longueur des rapports et leur publication dans les délais impartis;

9. Invite tous ses membres à faire preuve de retenue lorsqu'ils demandent des rapports et des documents directifs et à envisager la possibilité de demander davantage de rapports oraux;

10. Réaffirme le principe de la distribution simultanée de tous les documents de séance dans les trois langues de travail avant le début ou pendant une session.

13 septembre 1996

Annexe

LONGUEUR MAXIMALE DES RAPPORTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PNUD

1. Les documents directifs ne devront pas compter plus de 15 pages;
2. Les documents relatifs aux cadres de coopération de pays seront tous présentés sur le même modèle et ne devront pas compter plus de 6 à 10 pages;
3. Les rapports relatifs aux questions budgétaires et financières ne seront pas régis par la règle des 15 pages, mais devront toutefois être aussi concis que possible, étant entendu que l'on s'attachera à présenter les annexes et données statistiques dans des additifs conformément au paragraphe 3 de la présente décision.

FNUAP

1. Les documents directifs ne devront pas compter plus de 15 pages;
2. Les documents relatifs aux nouveaux programmes de pays ne devront pas compter plus de 6 à 10 pages;
3. Les documents contenant des demandes de prolongation de programmes de pays ou de ressources supplémentaire au titre de ces programmes ne devront pas compter plus de 3 à 5 pages;
4. Les rapports relatifs aux questions budgétaires et financières ne seront pas régis par la règle des 15 pages, mais devront toutefois être aussi concis que possible, étant entendu que l'on s'attachera à présenter les annexes et données statistiques dans des additifs conformément au paragraphe 3 de la présente décision.

Règlement intérieur

23. En exécution de la décision 96/25 du Conseil d'administration, la Présidente a présenté le rapport intérimaire sur les progrès accomplis par le groupe de travail spécial à composition non limitée sur le règlement intérieur, qui figurait au document DP/1996/CRP.12. Présidé par Mme Cecilia Rebong (Philippines), Vice-Présidente du Conseil d'administration, le groupe de travail avait tenu trois réunions, les 13 et 14 juin et le 29 août 1996 et avait achevé la première lecture d'un projet de règlement intérieur présenté par le secrétariat. Un document de la Présidente devait être présenté à la prochaine réunion, prévue pour le début octobre 1996. Une documentation regroupant les observations écrites et orales faites en séance devait être disponible. Il était prévu de présenter à la première session ordinaire de 1997 un projet définitif de règlement intérieur.

24. Une délégation a formulé des réserves au sujet de la convocation des réunions du groupe de travail en octobre 1996, en raison de la concomitance d'un certain nombre de réunions d'organes des Nations Unies. La Secrétaire a fait observer que pour respecter la date limite fixée pour la soumission en temps voulu de la documentation aux fins de traduction dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et pour pouvoir présenter le projet de règlement intérieur à la première session ordinaire de 1997, le groupe de travail devait terminer ses travaux à la fin d'octobre 1996.

25. Le Conseil d'administration a pris note du rapport intérimaire sur les progrès accomplis par le groupe de travail spécial sur le règlement intérieur (DP/1996/CRP.12).

III. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1997

26. La Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a rappelé qu'aux termes de la décision 96/25 du Conseil d'administration, adoptée lors de la session annuelle de 1996, le Conseil avait décidé d'instaurer un plan de travail destiné à renforcer ses méthodes de travail. Un aperçu des questions

dont le Conseil pourrait traiter en 1997 serait examiné au cours de la présente session. La Secrétaire a indiqué qu'un avant-projet de cet aperçu avait été étudié par la haute direction du PNUD et du FNUAP. Il avait été distribué à la réunion officieuse de présession tenue le 26 août, avec les observations qui avaient été incorporées dans la mesure du possible dans la version actuelle (DP/1996/CRP.13). On espérait qu'après examen du document à la présente session, un projet révisé de plan de travail, tenant compte des directives du Conseil d'administration, pourrait être soumis à l'approbation du Conseil à la première session ordinaire de 1997.

27. La Secrétaire a brièvement décrit la manière dont seraient présentés le projet d'aperçu et les tableaux qui devaient y figurer. Elle a indiqué que les tableaux avaient été établis en partant des plans respectifs du PNUD et du FNUAP en matière d'organisation et de ce que chacun de ces organismes considérait comme ses objectifs essentiels pour 1997, compte tenu des principales décisions du Conseil d'administration et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les organismes en question avaient également saisi cette occasion pour fusionner un certain nombre de rapports qui relevaient antérieurement de points distincts de l'ordre du jour ou de procédures d'information différentes et, dans certains cas, avaient proposé de les examiner selon un autre calendrier. Ainsi que certaines délégations l'avaient demandé, les rapports avaient été regroupés en «points à examiner» et «points d'information» et en points proposés pour être examinés à la session annuelle et en points qui pouvaient être traités lors des sessions ordinaires. Le type de rapport et la date limite pour la préparation des rapports par chaque organisme étaient aussi indiqués. La mention «date cible» au tableau 4 devait être remplacée par «date limite pour la préparation du rapport». La date limite était fixée en tenant compte du délai actuel de soumission des documents qui était de sept ou neuf semaines. Un ordre du jour pour la première session ordinaire de 1997 était proposé en annexe au document.

28. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des affaires extérieures (BRAE) a déclaré que le projet d'aperçu des questions avait été établi après mûre réflexion et des consultations approfondies. Il a souligné que la haute direction du PNUD était résolue à assurer le succès de l'application du plan. Le PNUD se félicitait que le Conseil d'administration ait pris l'initiative, d'une part, d'axer ses travaux sur les questions prioritaires communément reconnues comme telles pour aider et appuyer le PNUD dans ses efforts pour assurer un développement humain durable et, d'autre part, d'élever le débat aux niveaux de la politique et de la stratégie au lieu de se perdre dans les méandres de la microgestion. L'Administrateur assistant a ensuite brièvement exposé les propositions contenues dans le document de séance. Il a dit qu'il serait utile d'examiner la question de la préparation des rapports au Conseil aux fins de les rendre plus concis, plus orientés vers la politique et la stratégie et plus aptes à aider le Conseil à exercer ses responsabilités.

29. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Politiques et Administration) a déclaré que l'aperçu du plan de travail permettrait au Conseil d'administration de bien situer les questions prioritaires. Il a expliqué comment, suivant l'exemple du PNUD, le Fonds avait établi l'aperçu. Le Fonds attachait une grande importance à l'élaboration du plan de travail et attendait avec intérêt

l'échange d'idées sur la manière de répondre à la demande du Conseil. Après une première réunion de réflexion, une liste préliminaire de questions prioritaires avait été élaborée et examinée ensuite par la haute direction. Lors d'une deuxième réunion, les concepts avaient été affinés et classés par domaine thématique et avaient été analysés, compte tenu des priorités fixées par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), telles qu'approuvées par le Conseil d'administration. Comme indiqué, les concepts ont été regroupés sous cinq grandes rubriques thématiques bien qu'ils soient étroitement liés les uns aux autres. Les cinq thèmes présentés dans le document étaient les suivants : priorités des programmes, exécution des programmes, appui des programmes, ressources, et questions budgétaires et financières. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué que la bonne marche des travaux au titre de tous les thèmes était subordonnée à l'approbation du budget biennal des services administratifs et services d'appui au programme, qui serait soumis au Conseil en 1997. Cette question revêtait donc un caractère prioritaire dans le cadre de l'examen des questions budgétaires et financières.

30. De nombreuses délégations ont remercié le secrétariat pour l'aperçu des questions destinées à figurer au plan de travail. Il a été noté que le plan visait à renforcer les méthodes de travail du Conseil d'administration et à réduire la micro-gestion. Des orateurs ont fait des observations générales sur l'utilisation du plan ainsi que des remarques particulières sur les tableaux et les sujets y figurant.

31. De nombreux orateurs ont fait observer que les plans de travail présentés comportaient un grand nombre de sujets et requéraient, de la part du PNUD ainsi que du FNUAP, un effort supplémentaire d'aménagement des priorités concernant les sujets inclus aux fins d'examen. Dans le cas du PNUD, de nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'élimination de la pauvreté comme objectif majeur. Un orateur a suggéré de subdiviser le sujet de l'élimination de la pauvreté en questions méthodologique, thématique et géographique. Certains ont noté l'importance de l'année 1997 car c'était la première où entreraient en vigueur les nouveaux arrangements de programmation. Il a été proposé de donner au plan la souplesse nécessaire pour permettre d'y inclure des questions en cours d'année.

32. Plusieurs délégations ont demandé que les sujets, visés au paragraphe 54 de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, qui devaient être examinés par le Conseil économique et social en 1997, à savoir le renforcement des capacités, la coordination sur le terrain et au niveau régional, ainsi que les ressources, soient inclus en tant que questions prioritaires dans le plan de travail de 1997. S'agissant des ressources, les objectifs et la stratégie de financement des programmes devraient aussi être examinés, en particulier à la lumière des dispositions de la décision 95/23 du Conseil d'administration.

33. On a souligné qu'à sa session annuelle le Conseil d'administration devrait axer ses travaux sur les questions de politique, vu que les délégations comprenaient des représentants venant des capitales. S'agissant de la session annuelle, le Conseil devait procéder de façon rationnelle et établir un ordre de priorité pour les questions à étudier. L'inclusion de la question concernant la gestion du changement était bienvenue. La nécessité d'étaler l'examen des

nombreux cadres de coopération de pays et des programmes de pays du FNUAP a également été soulignée. La présentation des programmes de pays du FNUAP pourrait aussi être examinée. Une délégation a suggéré que le PNUD et le FNUAP publient des rapports communs ou fassent une présentation commune sur les questions telles que celles de l'intégration des femmes dans le développement, de l'appui au système des représentants coordonnateurs et du développement des capacités.

34. Une délégation a souligné que les priorités adoptées par le PNUD devaient finalement se traduire au niveau de la communauté dans les pays en développement. Il fallait examiner le rapport entre les effets positifs et les coûts administratifs des interventions ainsi que la manière dont étaient prises en compte les préoccupations des contribuables et de la population locale. La délégation susmentionnée a également souligné la nécessité d'une stratégie de la coopération multilatérale-bilatérale. Le rapport annuel, qui constituait un moyen efficace d'établir une meilleure compréhension entre le public et les décideurs gouvernementaux, devait être disponible dans les langues voulues en temps utile pour pouvoir être utilisé par les pays donateurs. Il était important d'y inclure des informations sur les recettes, l'impact sur le plan local et les réalisations positives. Il était nécessaire d'examiner le rapport annuel plus avant. Il fallait également donner des renseignements sur les difficultés que le PNUD rencontrait dans sa coopération avec les autres entités des Nations Unies.

35. Une délégation a proposé que la partie du rapport annuel de l'Administrateur faisant le bilan des grands programmes comporte cinq chapitres : un pour chacun des quatre domaines d'activités de base du PNUD et un pour les questions de gestion du programme. Des renseignements sur les activités du PNUD intéressant l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique pourraient figurer dans le rapport sur le rôle du PNUD dans l'exécution du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Une délégation a demandé qu'un rapport sur la coopération interrégionale soit inclus dans le tableau énumérant les rapports à examiner en 1997, conformément à ce qui avait été dit à la session annuelle de 1996.

36. Plusieurs autres questions classées dans le document sous la rubrique «points d'information» devraient apparaître sous la rubrique «points à examiner», par exemple les rapports sur le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'harmonisation de la présentation des budgets et des comptes, les prévisions budgétaires révisées du PNUD et le budget du Bureau des services d'appui aux projets de l'Organisation des Nations Unies. Quelques délégations ont suggéré que le rapport au Conseil économique et social figure sous la rubrique «points d'information» plutôt que sous celle «points à examiner» et que son examen détaillé ait lieu non au Conseil d'administration, mais au Conseil économique et social lui-même. Le rapport sur l'appui au système des résidents coordonnateurs pourrait être inclus dans le rapport annuel de l'Administrateur. Une délégation a demandé l'inclusion de renseignements sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil.

37. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'établir des rapports distincts sur le sujet de l'évaluation, même s'ils étaient publiés comme

additifs aux rapports annuels de l'Administrateur ou du Directeur exécutif. L'organisation de réunions périodiques d'information sur les évaluations de la stratégie constituait une autre solution. Un orateur a suggéré d'envisager, dans le cadre de la gestion du changement, de nouveaux efforts de compression. Une délégation a demandé que soit préparé un rapport annuel sur les évaluations et les obligations redditionnelles, en plus des rapports spéciaux et des circulaires sur les mesures administratives. Une délégation a suggéré que, dans un rapport annuel sur l'évaluation et le contrôle, le PNUD donne des renseignements sur les mesures prises pour donner suite aux rapports et recommandations du Comité des commissaires aux comptes, du Corps commun d'inspection, du Bureau des services de contrôle interne et autres organes chargés de la vérification intérieure des comptes et d'enquêtes. L'Administrateur assistant a répondu que le PNUD préparerait un rapport sur l'évaluation et le contrôle.

38. Les observations spécifiques concernant le FNUAP ont porté sur le choix d'un thème principal pour le débat consacré au FNUAP de la session annuelle de 1997. Le renforcement de la coopération Sud-Sud et l'attribution d'une plus large place au développement des capacités ont été mentionnés comme des sujets dignes d'attention au même titre que ceux qui avaient déjà été identifiés par le Fonds. Une délégation a dit que dans la présentation des sujets au Conseil d'administration, il fallait s'inspirer des principaux domaines de programme approuvés dans la décision 95/15 du Conseil.

39. À l'occasion du débat sur le plan de travail, une délégation a souligné la nécessité pour le PNUD de coopérer avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et l'Organisation mondiale du commerce dans le domaine de la création d'emplois.

40. Répondant aux questions posées par les délégations, l'Administrateur assistant a dit qu'il ne commenterait pas chacune des observations qui avaient été faites, mais qu'il considérerait le débat comme un dialogue continu avec le Conseil d'administration. Il y aurait d'autres occasions avant la première session de 1997 de procéder à des échanges de vues officieux sur le plan de travail qui aboutiraient à la présentation du plan de travail définitif à la première session ordinaire de 1997, lequel tiendrait compte des commentaires formulés au cours de la présente session. Des explications seraient fournies dans les cas où des observations ne pourraient pas être prises en compte. L'Administrateur assistant avait pris note de l'accord général et des réactions positives concernant les priorités à faire figurer dans le plan de travail. De nouvelles améliorations seraient apportées à l'organisation de la session annuelle. Le volume du travail serait examiné en vue de procéder, dans la mesure du possible, à la fusion des rapports. L'Administrateur assistant était, lui aussi, d'avis que le Conseil devait disposer d'une certaine latitude pour pouvoir ajouter de nouvelles questions à son ordre du jour et adapter son action aux besoins des pays donateurs ainsi que des pays bénéficiaires du programme.

41. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a fait observer que le plan de travail du FNUAP pour 1997 était principalement axé sur la santé génésique et les droits en matière de reproduction, en conformité avec les trois priorités principales fixées par le Conseil d'administration. Un rapport d'ensemble sur

l'évaluation devant être publié en 1998, le Fonds n'en avait pas présenté un en 1997. Il avait été prévu que les principales données recueillies en ce qui concerne l'évaluation seraient incluses dans le rapport annuel du Directeur exécutif en 1997. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP estimait lui aussi que le plan de travail devait être conçu de manière assez souple pour pouvoir prendre en considérations des questions de programme nouvelles ou imprévues. Il pensait également que le Conseil devait axer ses travaux sur les problèmes de stratégie plutôt que sur les questions opérationnelles.

42. Le Conseil d'administration a pris note de l'aperçu des questions pour 1997 (DP/1996/CRP/13) ainsi que des commentaires qui avaient été faits à ce sujet.

IV. QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION : SUITE
DONNÉE À LA DÉCISION 95/26 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

43. L'Administrateur assistant a présenté le rapport sur la mise en oeuvre de la décision 95/26 du Conseil d'administration (DP/1996/27) concernant le financement de la majoration pour accession récente à l'indépendance, prévue pour les pays remplissant les conditions voulues. Il a indiqué que le nom de l'Ukraine qui avait été inclus par erreur dans la note de bas de page 1 devait être supprimé. Dans sa décision 95/26, le Conseil d'administration avait accordé la majoration pour accession récente à l'indépendance à 15 pays qui remplissaient les conditions requises, un seizième ayant été ajouté ultérieurement. La première tranche des majorations pour accession récente à l'indépendance d'un montant de 4,2 millions de dollars avait été débloquée et l'Administrateur proposait de débloquent le solde des majorations, qui s'élevait à 10,3 millions de dollars. Le déblocage du solde assurerait l'égalité de traitement par rapport à la pratique suivie en ce qui concerne l'octroi des majorations pour accession récente à l'indépendance et serait conforme aux décisions du Conseil d'affecter à certains pays, à titre exceptionnel et sur une base non renouvelable, des ressources supplémentaires pour le cinquième cycle de programmation.

44. Une délégation a exprimé sa gratitude pour le rapport et fait état de l'excellente coopération entre le gouvernement de son pays et le PNUD. Le représentant résident en poste dans son pays avait vu reconnaître sa mission à l'échelon national en 1996. La délégation en question a proposé qu'à sa session ordinaire, au début de 1997, le Conseil d'administration examine la question du siège du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté des États indépendants, faisant valoir qu'il pourrait être installé à Genève, où il serait plus près des pays de la région dont il s'occupait.

45. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mise en oeuvre de la décision 95/26 (DP/1996/27).

V. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

46. Ouvrant le débat, l'Administrateur a souligné les principales questions qui devaient être examinées : les prévisions budgétaires révisées proposées pour l'exercice biennal 1996-1997; l'examen annuel de la situation financière, en particulier la question de l'augmentation du solde des ressources générales; et les problèmes administratifs concernant la réserve pour le logement du personnel. En outre, il a présenté le cadre proposé pour le renforcement des obligations redditionnelles au sein du PNUD. Il s'est également référé au document de séance (DP/1996/CRP.18) concernant les activités du Bureau de l'appui et des services au système des Nations Unies (BASSNU) visant à fournir un appui au système des coordinateurs résidents, conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa décision 96/21. Il a précisé que ce document décrivait les efforts déployés par le PNUD pour donner suite aux décisions des conférences internationales et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Il était persuadé que les investissements limités autorisés par le Conseil d'administration en vue de la création du BASSNU s'étaient révélés pleinement justifiés. Pour terminer, il a tenu à donner son assurance personnelle que le PNUD attachait la plus haute importance aux questions qu'il venait d'évoquer et leur accordait son attention en priorité.

Examen annuel de la situation financière de 1995

47. Dans le cadre de sa déclaration liminaire sur l'examen annuel de la situation financière, l'Administrateur a abordé la question de l'augmentation du solde des ressources générales, augmentation qui était due au fait que le taux d'exécution des programmes principaux avait été inférieur aux prévisions. Il a signalé que les causes de cet état de choses et les mesures prises pour y remédier étaient décrites en détail dans le document de séance DP/1996/CRP.19. Il a souligné que le taux d'exécution n'était pas uniformément inadéquat puisque les insuffisances relevées à cet égard étaient limitées à 16 pays. Du fait que les ressources du cinquième cycle de programmation avaient été réduites et qu'il s'était écoulé un an avant que les nouveaux arrangements en matière de programmation ne soient approuvés, le rythme de la programmation s'était ralenti. Aux facteurs susmentionnés s'ajoutaient notamment les ajustements à opérer pour mettre en oeuvre l'approche-programme, l'élargissement du rôle de l'exécution nationale et la nécessité de réorienter les activités vers les secteurs essentiels du PNUD, les situations d'urgence et les situations exceptionnelles.

48. L'Administrateur a indiqué que des mesures avaient été prises au niveau de la gestion pour accélérer le rythme d'exécution et par là réduire le solde des ressources générales pendant la prochaine période triennale. Ces mesures comprenaient le recours aux emprunts et l'utilisation de techniques perfectionnées de programmation dans le cadre du nouveau système des montants cibles à prélever sur les fonds de base en vue de réaliser le renforcement du programme au niveau voulu; l'envoi de missions spéciales de programmation; l'organisation de programmes de formation et la fourniture d'un appui technique dans les principaux domaines d'action et l'accroissement de la souplesse, de la

décentralisation et de la simplification des procédures. Ces efforts étaient soutenus par le processus actuel de gestion du changement au PNUD.

49. L'Administrateur a également expliqué que les mesures susmentionnées avaient été prises en se fondant sur l'hypothèse que les contributions aux ressources de base s'élèveraient au moins à 3 milliards de dollars au cours de la période 1997-1999. Toutefois, si les contributions volontaires n'atteignaient pas ce chiffre, l'exécution des programmes, vu son rythme accéléré, non seulement absorberait le solde actuel des ressources de base, mais obligerait le PNUD à puiser dans sa réserve opérationnelle et à réduire les niveaux de programmation, ce qui perturberait le déroulement des activités présentes et futures.

50. Soulignant que le problème auquel le PNUD se trouvait constamment confronté en ce qui concerne les ressources était dû au fait qu'il devait planifier et programmer les activités relatives aux projets sur une base pluriannuelle alors que les contributions volontaires étaient soumises à un rythme annuel, l'Administrateur a donné son assurance personnelle qu'il continuerait à s'employer sérieusement à réduire le solde des ressources de base en améliorant au maximum l'exécution des programmes, sans en compromettre la qualité ni l'orientation. Il a instamment prié le Conseil d'administration de montrer une fois de plus sa détermination d'assurer au PNUD des ressources de base d'un montant suffisant pour lui permettre d'établir des plans en pouvant tabler avec certitude sur le montant cible des contributions.

51. Après la déclaration liminaire de l'Administrateur, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a présenté le rapport de l'Administrateur sur l'analyse annuelle de la situation financière en 1995 (DP/1996/28 et Add.1, 2 et 4).

52. S'agissant de la situation financière du PNUD, l'Administrateur assistant a indiqué que les recettes du PNUD en provenance de toutes les sources de financement avaient accusé une baisse de 17,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, compte tenu des contributions volontaires qui avaient fléchi de 3 %. Le montant total des dépenses en 1995 avait lui aussi diminué du fait que le taux d'exécution des programmes avait été inférieur aux prévisions malgré une augmentation des dépenses au titre de la participation aux coûts. L'Administrateur assistant a expliqué que comme les recettes avaient excédé les dépenses, les soldes des ressources générales avaient subi une augmentation sensible et il a exposé les mesures prises par l'Administrateur pour accélérer le rythme d'exécution et réduire le solde courant des ressources.

53. L'Administrateur assistant a instamment prié les membres du Conseil d'administration d'analyser la situation financière du PNUD en tenant compte des réalités opérationnelles de l'organisation et des perspectives concernant ses ressources. Il a évoqué la proposition de l'Administrateur de maintenir la réserve opérationnelle à son niveau actuel plutôt que d'en réduire le volume conformément à la formule établie. Il a souligné que la principale raison d'être de la réserve opérationnelle était de garantir la solvabilité financière du PNUD en cas de diminution imprévue des ressources, de flux irrégulier des liquidités

ou d'autres incidents fortuits, de façon que le PNUD ne soit assujetti à aucune obligation.

54. Plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet du niveau élevé du solde des ressources générales en 1995 ainsi que du faible taux d'exécution, le résultat étant que les pays bénéficiaires du programme n'avaient pas reçu l'assistance dont ils avaient besoin. Malgré l'augmentation du solde des ressources générales, plusieurs délégations ont mis le PNUD en garde contre le risque de sacrifier la qualité des programmes à la nécessité d'en accélérer le rythme d'exécution.

55. De nombreux orateurs se sont préoccupés de la diminution des contributions volontaires et ont noté que les contributions volontaires risquaient de ne pas atteindre le chiffre de 3,3 milliards de dollars fixé pour la période de programmation de 1997-1999. Ayant observé qu'aux fins de la programmation, le PNUD avait prévu que le montant des contributions volontaires serait réduit à 3 milliards de dollars, une délégation a indiqué que la future contribution de son gouvernement au PNUD serait vraisemblablement diminuée en raison de la modification de la politique étrangère générale de son pays. Plusieurs délégations ont mis le PNUD en garde contre l'utilisation du chiffre cible de 3,3 milliards de dollars pour la planification stratégique car il risquait de se révéler trop optimiste. Ayant noté que le PNUD avait prévu que le montant des contributions de base serait inférieur à l'objectif fixé, quelques délégations ont instamment prié les membres soit de maintenir ou d'accroître le niveau de leurs contributions aux ressources de base du PNUD de manière à atteindre l'objectif adopté, soit de permettre au PNUD de mettre en oeuvre ses nouvelles directives opérationnelles et d'opérer une transition harmonieuse vers le nouveau cycle de programmation.

56. S'agissant du projet de décision concernant l'examen annuel de la situation financière, 1995, une délégation, prenant la parole aussi au nom d'une autre délégation, s'est demandé s'il était pertinent de faire figurer dans une seule et même décision des propos contradictoires concernant le volume global des ressources de base et le gonflement du solde des ressources générales.

57. Commentant les interventions des délégations, l'Administrateur assistant a appelé l'attention sur certaines statistiques concernant les projections des ressources pour 1996-1997, qui faisaient pressentir une nouvelle érosion de la base des ressources de base. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des affaires extérieures, invité à présenter d'autres observations sur les questions de programme et d'exécution, a déclaré que les projections antérieures des niveaux d'exécution devaient être réduites du chiffre initial de 560 millions de dollars à celui, maximal, de 500 millions de dollars pour 1996. Demandant aux délégations de ne pas exagérer la gravité du problème, l'Administrateur s'est dit convaincu que les mesures prises se traduiraient par un renforcement approprié du programme.

58. Une délégation a demandé si l'organisation avait intérêt à ce que l'application de la formule de calcul du montant de la réserve opérationnelle soit suspendue. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a indiqué que si l'on se basait, aux fins de

planification, sur des projections des recettes de 1 milliard de dollars au titre des contributions de base pour 1996, le montant de la réserve devait être maintenu à 20 % de ce chiffre, même si l'objectif ne devait pas être réellement atteint. Répondant à une délégation qui avait posé une question sur l'augmentation des dépenses budgétaires administratives par rapport à l'exercice précédent, il a dit que les dépenses budgétaires administratives encourues pendant la seconde partie de l'exercice biennal étaient traditionnellement plus élevées. Toutefois, ces dépenses n'excédaient pas les limites du crédit budgétaire ouvert pour l'ensemble de l'exercice biennal et ne correspondaient donc pas à un accroissement des dépenses administratives.

59. Des craintes ont été exprimées au sujet du recours accru au système des fonds d'affectation spéciale et de son impact sur le montant des contributions de base. En réponse à une requête d'une délégation, l'Administrateur assistant a accepté d'entreprendre une étude sur les modalités du financement autre que de base dans le cadre du système des fonds d'affectation spéciale.

60. L'Administrateur assistant s'est référé à la proposition de l'Administrateur de modifier le règlement financier et les règles financières concernant la mobilisation des ressources provenant de sources non gouvernementales et les subventions pour micro-investissements. Un certain nombre de délégations se sont déclarées en faveur des modifications proposées qui représentaient selon elles, un progrès dans la voie d'une utilisation plus poussée de la capacité nationale dans les programmes et projets du PNUD et envisageaient de nouvelles modalités pour mobiliser les sources non traditionnelles de financement. Le PNUD a été encouragé par quelques délégations à poursuivre ses efforts de mobilisation des ressources, notamment en faisant appel à de nouveaux donateurs et à des sources non traditionnelles de financement. Une délégation a exprimé l'opinion que les modifications du règlement financier et des règles financières pourraient être abordées dans une plus large perspective de politique générale, qui serait examinée par le Conseil d'administration à une session ultérieure. L'Administrateur assistant a dit qu'il reconnaissait le bien-fondé de la déclaration de la délégation susmentionnée, mais que, dans le cas des subventions pour micro-investissements, le principe en avait déjà été approuvé par le Conseil et que seul était à déterminer l'accroissement du montant de la subvention en cause. Quant aux contributions de sources non gouvernementales, il a indiqué que pour accélérer l'approbation de plusieurs programmes, l'Administrateur proposait un examen a posteriori par le Conseil.

61. L'Administrateur a souligné que les modifications proposées visaient à aligner la pratique du PNUD sur celle des autres organisations du système des Nations Unies où il n'existait présentement pas de dispositions limitant le montant des contributions qu'elles pouvaient recevoir du secteur privé et d'autres sources non gouvernementales. L'Administrateur a également exposé la stratégie du PNUD pour mobiliser des ressources auprès de nouveaux donateurs et a exprimé sa gratitude aux donateurs de la catégorie en question.

62. Le Conseil d'administration a approuvé les décisions ci-après :

96/44. Examen annuel de la situation financière, 1995

Le Conseil d'administration

1. Se déclare préoccupé par la diminution des contributions volontaires aux ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement et demande de nouveau aux donateurs d'augmenter leurs contributions compte tenu des chiffres de planification qu'il a adoptés pour les contributions et encourage le Programme à continuer d'oeuvrer pour que les ressources de base puissent atteindre un niveau plus prévisible;

2. Note avec préoccupation le gonflement du solde des ressources générales du Programme des Nations Unies pour le développement;

3. Note également les mesures prises par l'Administrateur pour remédier à cette situation, et le prie instamment de continuer d'améliorer l'exécution des programmes, en tenant compte du fait qu'il importe de maintenir et d'améliorer la qualité de la programmation du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Décide de continuer à appliquer la formule convenue de calcul du montant de la réserve opérationnelle;

5. Prie l'Administrateur de présenter au plus tard en janvier 1998 une étude d'ensemble de la modalité selon laquelle les pays donateurs apportent des ressources autres que les ressources de base en particulier du point de vue de la gestion financière de ces ressources, l'accent étant mis sur leur coût implicite pour les ressources de base, et, dans ce domaine, prie également l'Administrateur de poursuivre les efforts déployés pour faire en sorte que l'ensemble des ressources autres que les ressources de base soient mises fonctionnellement en concordance avec le mandat et les domaines d'intervention de l'organisation, tels qu'ils figurent dans la décision 94/14, et de définir le rôle du Conseil d'administration dans ce processus.

13 septembre 1996

96/39. Règlement financier et règles de gestion
financière du PNUD

Le Conseil d'administration

1. Prend note de l'intention de l'Administrateur d'élargir la base de ressources financières utilisée pour le financement des activités programmables en sollicitant davantage les sources non gouvernementales, compte tenu du caractère neutre et apolitique de la coopération du PNUD:

2. Approuve les modifications qu'il est proposé d'apporter au règlement financier et qui sont énoncées au paragraphe 8 de l'additif 4 du rapport de

l'Administrateur sur l'examen annuel de la situation financière, 1995 (DP/1996/28/Add.4);

3. Prie l'Administrateur de le tenir régulièrement au courant de la situation en ce qui concerne l'initiative relative à la mobilisation des ressources provenant de sources non gouvernementales et de lui présenter de manière détaillée la politique du Programme des Nations Unies pour le développement en la matière, dans le cadre de l'étude d'ensemble de la modalité de financement au moyen de ressources autres que les ressources de base qui doit être examinée à sa première session ordinaire de 1998, conformément à sa décision 96/44;

4. Prie en outre l'Administrateur de mener les initiatives relatives à la mobilisation des ressources de façon compatible avec le plan de développement humain durable, défini dans la décision 94/14 et les priorités de développement;

5. Approuve les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'article 2.2 M i) du règlement financier et qui sont énoncées au paragraphe 12 de l'additif 4 du rapport de l'Administrateur sur l'examen annuel de la situation financière, 1995 (DP/1996/28/ Add.4).

13 septembre 1996

Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs

63. Dans sa déclaration liminaire, l'Administrateur s'est référé aux réunions officieuses du Conseil d'administration où l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration avait exposé en détail les questions graves qui s'étaient posées et les mesures administratives qui avaient été prises pour remédier à la situation en ce qui concerne la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs et avait répondu aux questions que les membres du Conseil d'administration lui avaient posées à ce sujet.

64. L'Administrateur a de nouveau donné au Conseil d'administration l'assurance que des efforts avaient été faits pour identifier et résoudre les problèmes et que la situation était désormais bien en main. Conscient des graves implications du dysfonctionnement des contrôles internes et de la supervision de la gestion qui s'était produit, il s'est dit convaincu que toutes les mesures appropriées avaient été ou étaient prises pour remédier aux carences des contrôles et de la gestion. Il a donné l'assurance au Conseil qu'il s'agissait d'un incident isolé.

65. L'Administrateur a ensuite indiqué qu'une enquête était en cours pour élucider les questions de responsabilité et qu'elle serait menée à son terme et suivie des mesures administratives pertinentes avant la fin de 1996. Un comité consultatif spécial avait été établi pour étudier les conclusions de l'enquête et faire des recommandations touchant la responsabilité éventuelle de membres du personnel.

66. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a présenté le rapport de l'Administrateur sur la réserve pour

/...

le logement du personnel des bureaux extérieurs (DP/1996/28/Add.3) et a rappelé que le solde de la réserve était nettement supérieur au montant autorisé. Il s'est référé aux explications qu'il avait données à la troisième session ordinaire de 1995 au sujet des mesures administratives que le PNUD avait prises pour améliorer la gestion de la réserve et en réduire le solde. Il a indiqué que des vérifications et des consultations avec le Comité des commissaires aux comptes avaient permis d'identifier un certain nombre de carences administratives graves et un dysfonctionnement des contrôles internes. Il a également signalé que pour remédier à la situation, le PNUD appliquait une stratégie en quatre points, à savoir : premièrement, renforcer les contrôles administratifs et financiers pour éviter le renouvellement de pareils incidents; deuxièmement, mettre en oeuvre un processus de vérification de l'actif; troisièmement, aux fins d'une plus grande transparence de la présentation des activités de la réserve, modifier les pratiques comptables pertinentes dans les états financiers de 1995 en remplaçant la comptabilité fondée sur des données nettes par une comptabilité basée sur des données brutes; et finalement, confier à la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion une enquête sur les activités de la réserve, cette enquête comportant un examen des mesures prises par les membres du personnel ainsi que par les entrepreneurs. Les conclusions de l'enquête devaient être présentées à un comité consultatif spécial établi pour faire des recommandations sur les aspects touchant les responsabilités.

67. Tout en regrettant d'avoir dû porter à la connaissance du Conseil d'administration des faits de cette nature, l'Administrateur assistant a donné l'assurance et pris l'engagement qu'il mènerait l'affaire à son terme en recourant à tous les moyens possibles. Il a invité le Conseil à approuver les propositions contenues dans le rapport de manière à permettre au PNUD de continuer à remédier à la situation et à pouvoir revenir devant le Conseil à sa première session ordinaire de 1997 pour lui présenter une proposition plus complète sur les futures activités de la réserve.

68. L'Administrateur assistant a présenté le Directeur de la vérification extérieure des comptes du Royaume-Uni, également membre du Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui avait été invité à la demande des membres du Conseil d'administration à assister aux séances du Conseil lors des débats sur la question. Il s'est également référé au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies qui avait été distribué à titre préliminaire aux membres du Conseil d'administration et qui concernait la réserve.

69. Plusieurs délégations ont félicité le PNUD pour la manière directe, franche et transparente dont il avait dévoilé le problème et elles ont adressé leurs félicitations à l'Administrateur et à l'Administrateur assistant. Diverses délégations se sont déclarées préoccupées par les graves défaillances des contrôles internes et du système de supervision des membres du personnel, auxquelles ils espéraient qu'il serait porté remède dans le cadre du projet de la gestion du changement. Quelques délégations ont appuyé les propositions de l'Administrateur contenues dans le rapport, en particulier celles concernant la modification des pratiques comptables de la réserve tendant à établir une distinction, dans les états financiers du PNUD, entre les locaux consacrés aux

logements et les locaux à usage de bureaux. Des délégations ont été d'accord pour examiner la question plus avant à la première session ordinaire du Conseil d'administration en 1997. Une délégation a fait valoir que tout en reconnaissant que le PNUD devait construire des locaux lorsque les circonstances l'exigeaient il ne devait le faire que rarement et à titre exceptionnel. Une autre délégation a distribué un projet de décision.

70. Préoccupée par la gestion de la réserve au cours des trois exercices précédents, une délégation a demandé si la question aurait pu être réglée plus tôt et si le Conseil devrait exercer un contrôle plus strict au cas où la haute direction du PNUD n'agirait pas d'une manière prompte et décisive. L'Administrateur assistant a indiqué que la situation avait été expliquée en détail au cours de son exposé à la session officieuse, ce qui était reflété dans le document DP/1996/CRP.15, et que des mesures avaient été prises aussitôt que le problème avait été nettement identifié. Il a expliqué que les propositions concernant les modifications à apporter à la pratique comptable visaient à accroître la transparence des comptes des recettes et des dépenses de la réserve.

71. Une délégation a rappelé que le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 1993 comportait des recommandations touchant l'amélioration des procédures d'examen et d'enregistrement des engagements ainsi que la définition des engagements non réglés. Cette délégation a également fait observer que le projet de rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 1995 signalait que le PNUD n'avait pas encore mené à terme ses travaux en ce qui concerne l'amélioration des contrôles internes, la procédure relative aux rapports des bureaux extérieurs et l'examen et l'enregistrement des engagements non réglés en particulier et des engagements en général.

72. En réponse à une question, le Directeur de la vérification extérieure, représentant du Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Unies, a indiqué que l'enquête sur les dépassements des dépenses autorisées au titre des contrats était encore en cours. Toutefois, les pièces mises à la disposition des vérificateurs ne permettaient pas de se faire une idée claire de la nature de ces dépassements. Une explication possible pourrait être que l'architecte avait sous-estimé le montant des frais de construction. S'agissant d'une question concernant le principe selon lequel le PNUD devait aliéner les biens qu'il possédait, le Directeur a pris acte de l'intention du PNUD de ne pas posséder de biens en sus de ceux dont il avait absolument besoin. Il a également approuvé les propositions du PNUD concernant la gestion des comptes de la réserve.

73. Le Directeur a fait observer que d'une manière générale, l'attention du Conseil d'administration, dans son examen de la gestion de la réserve, s'était principalement portée sur le dépassement du montant autorisé par le Conseil d'administration, le chiffre des dépassements éventuels de crédits et les carences importantes dans le processus de validation, d'approbation, d'engagement des dépenses et de conclusion des contrats. À cet égard, il a été favorablement impressionné par les promptes mesures que le PNUD avait prises pour redresser la situation au premier signal d'alarme. Il était également

satisfait de l'enquête entamée par la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion et approuvait les modifications apportées au processus de paiement et de sélection, la procédure concernant les engagements de dépenses et l'obligation de demander a posteriori l'approbation du Comité des contrats.

74. Une délégation s'est déclarée préoccupée de ce que le PNUD n'avait pas appliqué les recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 1993 concernant les carences des contrôles internes et de la comptabilité financière.

75. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

96/40. Gestion responsabilité et réserve pour le logement
du personnel des bureaux extérieurs

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction le rapport publié sous la cote DP/1996/28/Add.3 et les informations supplémentaires que l'Administrateur et le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies lui ont fournies ainsi que la manière transparente et directe avec laquelle les informations sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs ont été communiquées;

2. Exprime la grave préoccupation que lui inspire le fait que l'absence de contrôle administratif de l'application adéquate du règlement financier et des règles de gestion financière et de supervision du personnel et des parties engagées par contrat a contribué aux problèmes indiqués dans le document DP/1996/28/Add.3, en ce qui concerne la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs;

3. Sait gré, dans ce contexte, au Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir commencé à procéder à des enquêtes et à des examens et d'avoir pris des mesures en vue de renforcer le contrôle financier et administratif de la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs;

4. Prie l'Administrateur de prendre toutes les mesures voulues pour assurer le respect de l'ensemble du règlement financier et des règles de gestion financière, et notamment de déployer des efforts supplémentaires dans le domaine de la formation du personnel à la gestion financière et au contrôle financier;

5. Prie également l'Administrateur de remédier dans les meilleurs délais à tous problèmes structurels ou systématiques relevant du contrôle financier et de la supervision administrative qui ont pu être révélés par l'enquête menée sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs, afin que ces problèmes restent un phénomène isolé;

6. Prie instamment l'Administrateur de mener à bien sans plus tarder l'enquête concernant l'administration de la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs et de veiller à ce que, conformément au

principe de responsabilité, tous les membres du personnel concernés soient tenus de rendre compte individuellement de leurs actions;

7. Approuve la modification des pratiques comptables de la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs et constate avec préoccupation que le surengagement et les dépassements de crédits auront atteint 62,8 millions de dollars le 31 décembre 1996;

8. Approuve la proposition de l'Administrateur tendant à ce que les activités au titre de la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs portent uniquement sur les locaux consacrés aux logements et à ce que les locaux à usage de bureaux fassent l'objet d'un traitement distinct, compte tenu de la nécessité d'accroître la transparence des activités entreprises au titre de la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs ainsi que celles qui concernent les locaux à usage commerciaux;

9. Réaffirme, dans le contexte des logements, le principe suivant lequel, dans la mesure du possible, le PNUD devrait vendre les logements qu'il possède ou qu'il gère au nom de l'État propriétaire, et que les futurs besoins en matière de logement soient satisfaits en collaboration avec le gouvernement du pays hôte;

10. Prie l'Administrateur, agissant en collaboration avec les partenaires du Groupe consultatif mixte des politiques, dans le contexte de l'application du paragraphe 44 de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale sur les locaux communs, de se concerter avec ceux-ci pour régler le problème des contributions non acquittées ainsi que les questions concernant le partage des coûts, le paiement et la propriété en ce qui concerne les constructions futures;

11. Prie également l'Administrateur de lui rendre compte de l'application de la présente décision à la première session ordinaire de 1997.

13 septembre 1996

76. Une délégation d'observation, s'associant à la décision adoptée par le Conseil d'administration sur la question à l'examen, a exprimé l'opinion que toute initiative prise en ce qui concerne la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs devrait donner lieu à une plus large concertation aussi bien sur le terrain qu'au niveau du siège, avec la participation du coordinateur résident concerné. Elle a déclaré que les dysfonctionnements constatés dans ce cas pourraient porter, si l'on n'y prêtait pas attention, atteinte à la crédibilité et à la pertinence des propositions en matière de réforme des organisations du système des Nations Unies.

77. Tout en exprimant son indignation au sujet des difficultés évoquées, l'Administrateur a répondu qu'il avait accueilli avec intérêt les conclusions du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, selon lesquelles des mesures promptes et judicieuses avaient été prises dès que la situation avait été connue. Il a donné l'assurance qu'il prendrait les mesures voulues aussitôt que le rapport de la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion serait terminé, à la fin de 1996. Il a ensuite

/...

félicité l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration et ses collaborateurs de leurs initiatives et des mesures qu'ils avaient prises pour remédier à la situation.

Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997

78. Présentant les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 (DP/1996/29), l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a déclaré qu'elles accusaient une légère hausse de 2,3 millions de dollars, soit 4 %. Il a indiqué que le montant net des ajustements reflétait des révisions à la baisse des ajustements de coût – d'un montant de 0,1 million de dollars – qui résultaient des fluctuations des taux de change ainsi que des révisions pour inflation et autres facteurs de coût, et un ajustement de volume de 2,4 millions de dollars pour tenir compte de la proposition de création d'un bureau extérieur en Bosnie-Herzégovine.

L'Administrateur assistant a ensuite dit, à propos des compressions résultant de la stratégie budgétaire pour l'exercice 1996-1997, que l'organisation restait convaincue que la bonne décision avait été prise. Il a ajouté que, vu le processus de changement en cours, l'impact sur la capacité organisationnelle faisait l'objet d'un examen permanent. Il a ensuite fait rapport sur les questions relatives à la formule de calcul de la dotation en effectifs applicable aux Volontaires des Nations Unies (VNU), aux réserves pour cessation de service et mesures transitoires, au reclassement des postes dans l'intervalle des présentations du budget biennal et au Bureau de l'appui et des services au système des Nations Unies (BASSNU).

79. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la proposition du PNUD d'augmenter les prévisions budgétaires pour 1996-1997. Elle a demandé si le PNUD avait des plans de rechange pour le cas où le montant des recettes serait inférieur aux prévisions. L'Administrateur assistant a répondu par la négative.

80. Une délégation s'est inquiétée de constater que certaines régions étaient loin d'avoir atteint les objectifs fixés pour les contributions des pays hôtes aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Cette délégation a également jugé préoccupant que les pays hôtes appartenant à certaines régions n'aient à prendre en charge qu'une faible partie des dépenses locales en question.

81. Notant la présente pénurie de ressources disponibles aux fins du développement multilatéral, quelques délégations ont approuvé l'opinion du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) selon laquelle les dépenses supplémentaires afférentes à l'ouverture du bureau extérieur de Bosnie-Herzégovine prévues dans les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 devraient être absorbées dans le cadre des crédits existants. L'Administrateur assistant a dit à cet égard qu'il fallait se rappeler que le PNUD venait d'appliquer trois stratégies consécutives de compressions budgétaires et qu'il continuait de s'efforcer de maximiser les ressources disponibles aux fins des programmes.

82. De nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de l'ouverture d'un bureau extérieur en Bosnie-Herzégovine et une délégation, tout en appuyant le

projet de création du bureau extérieur, a demandé que les ressources actuellement disponibles pour la région n'en soient pas diminuées.

83. Notant que seulement 8 des 30 pays constituant la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants étaient dotés de représentants résidents adjoints, une délégation a demandé que cette question soit traitée dans le contexte du budget pour l'exercice biennal de 1998-1999.

84. Une délégation a appuyé la position du CCQAB sur la nécessité de réviser la formule de calcul de la dotation en effectifs applicable aux Volontaires des Nations Unies.

85. De nombreuses délégations ont appuyé d'une manière générale les propositions concernant les contributions des gouvernements hôtes aux dépenses locales des bureaux extérieurs, mais ont demandé des renseignements supplémentaires sur les incidences financières de ces propositions, notamment sur l'impact financier de l'application des seuils révisés de programme en vue de l'affectation à certains pays contributeurs nets de fonctionnaires recrutés sur le plan international et sur l'impact de la décision de leur octroyer trois ans de dégrèvement à compter de la date à laquelle lesdits pays avaient atteint le seuil de retrait. Une délégation a déclaré que si la proposition concernant les nouvelles fourchettes de dégrèvement était adoptée, l'action de l'organisation contre la pauvreté s'en trouverait négativement affectée; elle préférerait donc que la question du coût des bureaux extérieurs soit examinée dans le contexte du budget pour l'exercice biennal de 1998-1999. Une autre délégation a fait observer que les nouvelles fourchettes de dégrèvement proposées étaient les mêmes que celles que le Conseil d'administration avait approuvées dans sa décision 95/23 sur les nouveaux arrangements de programmation, qui étaient axés sur l'élimination de la pauvreté et que leur application aux contributions des gouvernements hôtes se justifiait sur le plan des principes comme sur celui de la gestion administrative. Pour les mêmes raisons, cette délégation ne pouvait pas se ranger à l'opinion du CCQAB selon laquelle il convenait de raccourcir la période d'échelonnement après que le seuil de retrait a été atteint. En outre, elle a rappelé qu'à propos d'un point de l'ordre du jour examiné antérieurement, l'Administrateur avait dit que les programmes exigeant une importante participation aux dépenses dans certains pays dotés de ressources limitées au titre des activités de base du PNUD avaient leur place dans le cadre général du développement humain durable élaboré par le PNUD. Le Chef du Service du budget a indiqué, d'une part, que si les fourchettes de dégrèvement envisagées étaient appliquées, les recettes au titre de la participation aux dépenses augmenteraient d'un montant estimatif de 2,6 millions de dollars par an et, d'autre part, que les dépenses supplémentaires que le PNUD devraient prendre à sa charge pour fournir à certains pays contributeurs nets les services de fonctionnaires recrutés sur le plan international par application des seuils de programmes révisés étaient estimées à 300 000 dollars par an. Il a signalé que des renseignements supplémentaires seraient fournis sur une base bilatérale.

86. S'agissant de la réserve pour cessation de service, une délégation a demandé des renseignements sur la réduction globale des dépenses du PNUD au titre des traitements de base, consécutive aux cessations de service dans le contexte du budget pour l'exercice biennal de 1998-1999. Le Chef du Service du

budget a indiqué que l'on estimait que les dépenses au titre des traitements diminueraient, en termes réels, de 19 millions de dollars par rapport à l'exercice biennal précédent.

87. Des délégations ont appuyé la proposition concernant le reclassement de postes dans l'intervalle des budgets biennaux, étant donné que cette mesure était sans effet sur les dépenses et qu'il était prévu de présenter un rapport complet sur les reclassements opérés, y compris leur nombre.

88. Se référant au Bureau de l'appui et des services au système des Nations Unies (BASSNU), de nombreuses délégations ont approuvé le rôle qu'il jouait et le travail essentiel qu'il faisait. De nombreuses délégations, tout en se félicitant de l'appui que les autres organisations du système des Nations Unies apportait au BASSNU, ont estimé, comme le CCQAB, que cet appui n'était pas suffisant et que l'Administrateur devait redoubler d'efforts pour obtenir que d'autres entités et services du système des Nations Unies renforcent leur appui. Une délégation a proposé de reconduire à titre provisoire l'approbation budgétaire concernant le BASSNU et a estimé, comme le CCQAB, que les dépenses de cet organe devraient être à la charge du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Quelques délégations ont contesté l'idée de faire financer l'activité du BASSNU par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Une délégation a déclaré que le BASSNU – les activités qu'il avait entreprises jusque là en faisaient foi – fournissait un appui essentiel au système des coordonnateurs résidents et qu'il fallait donc consolider son assise. L'Administrateur a déclaré que d'autres entités et services du système des Nations Unies fournissaient leur appui, par exemple en proposant d'excellents candidats aux postes de coordonnateurs résidents. S'agissant du financement des dépenses du BASSNU par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, il a dit que cette voie n'offrait pas de perspective réelle, mais qu'il continuerait de rechercher l'appui financier d'autres organes du système des Nations Unies et il a exprimé l'espoir que le Conseil d'administration régulariserait la situation du BASSNU.

89. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

96/41. Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations formulées par des délégations au cours des débats qu'il a consacrés aux prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1996/30);

2. Approuve, en ce qui concerne les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 du Programme des Nations Unies pour le développement et des fonds administrés par lui (voir document DP/1996/29), les crédits révisés d'un montant brut de 579 146 800 dollars à prélever sur les ressources indiquées au tableau ci-dessous, pour financer le budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997, et décide que les recettes prévues, d'un montant

de 38 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits approuvés, le montant net des crédits à ouvrir s'établissant donc à 541 146 800 dollars;

3. Approuve également les propositions de l'Administrateur, figurant aux paragraphes 3 et 4 du document DP/1996/29 concernant l'ouverture d'un bureau de pays en Bosnie-Herzégovine;

4. Prie l'Administrateur, dans le contexte du suivi permanent des progrès de la gestion du changement, de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 1997 un aperçu de la stratégie d'ensemble concernant le budget de l'exercice biennal 1998-1999, compte tenu de l'importance de la capacité organisationnelle du Programme des Nations Unies pour le développement, en particulier de l'adéquation des ressources humaines tant au siège que dans les bureaux extérieurs pour assurer un appui efficace à ses programmes;

5. Approuve les propositions formulées par l'Administration aux paragraphes 14 à 21 du document DP/1996/29 sur les principes et critères applicables à la détermination des montants que les gouvernements hôtes doivent rembourser au titre de leurs contributions aux dépenses des bureaux extérieurs;

6. Prend note des rapports de l'Administrateur concernant:
a) l'utilisation et l'état des réserves constituées pour faire face au coût des cessations de service et des mesures transitoires; b) les arrangements expérimentaux en matière de reclassement de postes; c) le Bureau de l'appui et des services au système des Nations Unies; et d) le rapport de l'application de la formule de calcul de la dotation en effectifs aux Volontaires des Nations Unies;

7. Prie l'Administrateur de redoubler d'efforts pour mobiliser un appui accru en faveur du Bureau de l'appui et des services au système des Nations Unies en comptant sur l'entière coopération d'autres organes du système des Nations Unies et de le tenir informé des progrès accomplis à cet égard;

8. Prie l'Administrateur de porter le paragraphe 7 ci-dessus à l'attention des fonds et programmes des Nations Unies, des institutions spécialisées et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

9. Autorise l'Administrateur à continuer d'appliquer une méthode de comptabilité des contributions volontaires et des contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs consistant à les comptabiliser d'abord comme contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs;

10. Souligne qu'il faut que les pays participant au Programme s'acquittent pleinement de leur obligation de contribuer aux dépenses locales des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement;

11. Décide que, dans le cas des pays qui avaient en 1994 un produit national brut égal ou supérieur à 4 701 dollars:

a) Lorsque la valeur des programmes et des activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dépasse 12 millions de dollars sur une période de trois ans, toutes sources de financement confondues, un poste de représentant résident et un deuxième poste de fonctionnaire recruté sur le plan international pourraient être financés sur le budget biennal du Programme;

b) Lorsque la valeur des programmes et des activités du Programme des Nations Unies pour le développement dépasse 8 millions de dollars sur une période de trois ans, toutes sources de financement confondues, un poste de représentant résident pourrait être financé sur le budget biennal du Programme;

12. Décide que, conformément aux dispositions analogues de la décision 95/23, les pays dépassant le seuil d'un produit national brut par habitant de 4 701 dollars continueront de bénéficier de dégrèvements pour une période de trois ans à compter de l'année pendant laquelle ils auront dépassé le seuil de retrait des ressources;

13. Autorise l'Administrateur à procéder au reclassement des postes des classes P-1 à P-5, à condition que les modifications apportées à la répartition des postes par classe ait un effet globalement nul;

14. Décide de garder la question des dépenses locales des bureaux extérieurs à l'examen dans le contexte du budget de l'exercice biennal 1998-1999.

Prévisions budgétaires révisées du PNUD pour l'exercice biennal 1996-1997, compte tenu des prévisions de recettes extrabudgétaires provenant de sources extérieures

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | Montant estimatif des crédits proposés | Prévisions de recettes extrabudgétaires | Total (montant brut/net) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| I. RESSOURCES DU PNUD | | | |
| A. <u>Activités de base du PNUD</u>^a | | | |
| Siège ^b | 144 321,0 | 36 479,4 | 180 800,4 |
| Bureaux extérieurs | 232 507,2 | 45 267,5 | 277 774,7 |
| Activités de base du PNUD, montant brut | 376 828,2 | 81 746,9 | 458 575,1 |
| Prévisions de recettes | 38 000,0 | 0,0 | 38 000,0 |
| Activités de base du PNUD, montant net | 338 828,2 | 81 746,9 | 420 575,1 |
| B. <u>Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes</u> | | | |
| Activités d'élaboration des programmes | 30 828,7 | 0,0 | 30 828,7 |
| Appui aux activités opérationnelles des Nations Unies | 96 556,3 | 0,0 | 96 556,3 |
| Services pour l'exécution des projets et programmes | | | |
| DAS | 7 223,4 | 0,0 | 7 223,4 |
| BSAI | 4 446,9 | 3 911,4 | 8 358,3 |
| VNU | 34 407,7 | 2 999,7 | 37 407,4 |
| Exécution nationale | 3 875,3 | 0,0 | 3 875,3 |
| Total, Services pour l'exécution des projets et programmes | 49 953,3 | 6 911,1 | 56 864,4 |
| Appui aux programmes ^c | 2 300,0 | 0,0 | 2 300,0 |
| Total, Activités d'appui aux programmes et d'élaboration des programmes | 179 638,3 | 6 911,1 | 186 549,4 |
| C. <u>Total. Ressources du PNUD</u> | | | |
| Montant brut | 556 466,5 | 88 658,0 | 645 124,5 |
| Prévisions de recettes | 38 000,0 | 0,0 | 38 000,0 |
| Montant net | 518 466,5 | 88 658,0 | 607 125,5 |
| II. RESSOURCES DES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE | | | |
| A. FENU | 9 207,8 | 0,0 | 9 207,8 |
| B. Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles et Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement | 1 147,2 | 324,8 | 1 472,0 |
| C. BNUS | 7 030,6 | 1 207,3 | 8 237,9 |
| D. UNIFEM | 5 294,7 | 310,1 | 5 604,8 |
| Montant total des ressources des fonds d'affectation spéciale | 22 680,3 | 1 842,2 | 24 522,5 |
| III. MONTANT TOTAL DES CRÉDITS DU PNUD | | | |
| Montant brut | 579 146,8 | 90 500,2 | 669 647,0 |
| Prévisions de recettes | 38 000,0 | 0,0 | 38 000,0 |
| Montant net | 541 146,8 | 90 500,2 | 631 647,0 |

^{a/} L'Administrateur est autorisé à redéployer jusqu'à 5 % des crédits entre les bureaux extérieurs et le siège.

^{b/} Les recettes extrabudgétaires du siège représentent les recettes provenant de sources extérieures, à l'exclusion des montants remboursés aux unités du PNUD par d'autres unités. Ces remboursements sont déjà compris dans le montant estimatif des crédits demandés pour les unités autres que les unités de base.

13 septembre 1996

Bureau des services d'achats interorganisations

90. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a présenté le premier rapport biennal sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations (DP/1996/31 et Corr.1) qui avait été demandé dans la décision 96/2 du Conseil d'administration. Le rapport décrivait les résultats obtenus depuis 1994 ainsi que les activités futures; il fournissait en outre des éléments statistiques sur les achats réalisés dans le cadre des activités opérationnelles du système des Nations Unies, y compris le PNUD. Un rapport statistique sur les achats a également été distribué. Le rapport indiquait que le montant global des achats comptabilisés par le système des Nations Unies pour 1994 et 1995 s'élevait à environ 3,7 milliards de dollars pour chaque exercice et que les achats financés par les crédits du PNUD étaient passés de 228 millions de dollars en 1994 à 303 millions de dollars en 1995. Les achats à des pays en développement représentaient environ un tiers des achats financés par l'ensemble du système des Nations Unies et 60 % des achats financés par des crédits du PNUD.

91. L'Administrateur assistant, se référant aux services d'achats fournis par le Bureau des services d'achats interorganisations aux partenaires dans le domaine du développement, a noté en particulier l'accroissement de l'assistance aux gouvernements des pays bénéficiant du programme. Dans l'avenir, le Bureau continuerait d'aider les institutions spécialisées des Nations Unies et les bureaux extérieurs du PNUD à effectuer les formalités d'achats et à améliorer les perspectives d'achat du système des Nations Unies auprès des fournisseurs locaux. Il continuerait également à s'employer à rationaliser les fonctions d'achat en favorisant la coordination, la transparence, la promotion de la concurrence pour les contrats et l'efficacité économique, contribuant ainsi à renforcer la confiance dans l'aptitude du système des Nations Unies à réaliser un meilleur rapport qualité-prix dans ses opérations.

92. Plusieurs délégations ont posé des questions au secrétariat. L'une a demandé si le Bureau avait été consulté sur l'initiative du FNUAP de constituer des stocks de réserve de contraceptifs, conformément à la décision 95/36 du Conseil d'administration. Un autre orateur a demandé si d'autres organismes des Nations Unies pouvaient utiliser la Base de données des Nations Unies sur les fournisseurs, qui était la base de données commune des fournisseurs mise au point par le Bureau. Cette délégation a en outre exprimé la crainte que le Bureau ne concentre trop ses activités sur les achats au détriment de l'assistance qu'il devrait fournir aux pays en développement pour les aider à se doter de la capacité nécessaire en matière d'achats, ce qui était très important. Une autre délégation a demandé des renseignements supplémentaires sur la manière dont seraient prises en considération les préoccupations écologiques – mentionnées dans le document – dans les activités d'achats, qui, il l'espérait, ne désavantageraient pas les sources d'approvisionnement dans les pays en développement. Une question a été posée au sujet de la référence, dans le document, à ce qui caractérisait les principaux pays donateurs sous-utilisés. Une délégation s'est félicitée de la tendance à l'accroissement du pourcentage des achats effectués dans les pays en développement.

93. L'Administrateur a fait observer que si le Bureau fournissait un appui technique sous forme, par exemple, de services de formation en matière d'achats pour les pays en développement, il n'avait pas un rôle bien défini dans le domaine du renforcement des capacités en matière d'achats du fait qu'il était d'abord et avant tout un organisme de recherche-développement.

94. Le Directeur du Bureau a déclaré que des informations sur les moyens et les services du Bureau avaient été fournies au FNUAP. Toutefois, il n'y avait pas eu d'échanges de vues particuliers sur la question de l'achat de contraceptifs. Le Directeur a parlé des nouvelles installations agrandies de Copenhague qui étaient conjointement utilisées par le Bureau et par le Bureau des Nations Unies des services d'appui aux projets. Il a expliqué que la base de données des Nations Unies sur les fournisseurs, qui avait été établie sur la base d'informations concernant les fournisseurs fournies par les institutions spécialisées, était utilisée par de nombreuses organisations à des fins de comparaison, du fait que les grands organismes d'achats avaient leurs propres listes. La base de données était distribuée à tous les bureaux extérieurs du PNUD et serait bientôt disponible sur Internet. Le Directeur a indiqué que le Bureau se préoccupait des normes écologiques lors des opérations d'achats, surtout pour s'assurer que tous les produits en provenance de fournisseurs dans des pays industrialisés et livrés aux pays en développement étaient de qualité acceptable. Il considérait qu'un certain nombre de fabricants des pays en développement seraient de plus en plus capables de satisfaire à des normes écologiques acceptables. Il a ajouté que le Bureau avait institué, en divers lieux d'affectation et au siège, un «programme de bureaux label vert» applicable à l'achat de fournitures et d'équipement de bureaux écologiquement corrects. S'agissant des principaux pays donateurs sous-utilisés, il a précisé que cette appellation était employée sur la base de la comparaison entre le montant global des contributions d'un pays donateur et celui des commandes qu'il recevait en retour.

95. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

96/35. Activités du Bureau des services d'achats interorganisations

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations en 1994 et 1995 et de sa contribution à la coordination des achats, à l'augmentation de la transparence des opérations et à la promotion de la concurrence pour les contrats au sein du système des Nations Unies;

2. Prend acte du Rapport statistique annuel pour 1995 (1995 Annual Statistical Report) sur les achats du système des Nations Unies et se félicite de la synthèse de ces données;

3. Recommande que le Bureau continue d'explorer les moyens de conclure des arrangements avec les entités des Nations Unies en mettant à profit les points forts de chacune d'elles.

10 septembre 1996

Éléments de dépenses du siège

96. Une délégation, prenant la parole en son nom propre et au nom de 11 autres délégations, s'est référée à la note de l'Administrateur sur le suivi du rapport de la session annuelle concernant les éléments de dépense du siège, contenue dans le document DP/1996/37. La pénurie persistante des ressources, dont témoignait la diminution prévue de 8,9 % des contributions volontaires au PNUD en 1996-1997, avait obligé à exercer constamment un contrôle strict sur les dépenses. Les délégations ont accueilli avec intérêt les données fournies par le PNUD sur les divers éléments de dépenses du siège. On a estimé, toutefois, qu'il serait bon de publier une description plus analytique de l'évolution des dépenses réelles du siège, en particulier de celles qui étaient liées aux dépenses au titre du programme du PNUD. Ces renseignements permettraient au Conseil d'administration d'évaluer plus efficacement l'évolution chronologique de cet élément de dépense. Elle permettrait aussi au Conseil de comparer les dépenses du siège du PNUD et celles des autres organisations du système des Nations Unies ayant leur siège à New York ou ailleurs. L'Administrateur a été invité à préparer un bref document contenant ces éléments de dépenses aux fins d'examen à la première session ordinaire de 1997.

VI. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997

97. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a présenté son rapport sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 concernant le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (BSP/ONU) (DP/1996/36). Il a fait observer que les prévisions budgétaires révisées accusaient un accroissement de 4 millions de dollars; toutefois, une augmentation de 3,5 millions de dollars était due aux modifications des procédures de comptabilisation des paiements pour services rendus par les bureaux extérieurs du PNUD à des projets au nom du BSP/ONU. Auparavant, ces montants étaient comptabilisés comme des réductions de recettes et ne figuraient donc pas dans les recettes ni dans les dépenses. Pour améliorer la transparence des systèmes de présentation et de comptabilité conformément à la décision 94/12, ces paiements seraient désormais comptabilisés comme faisant partie du montant total des sommes remboursées au PNUD pour services fournis au BSP/ONU par le PNUD. Cette approche avait été approuvée par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et avait servi de base à l'établissement des états financiers du BSP/ONU pour l'exercice biennal 1994-1995.

98. Le Directeur exécutif a également signalé que les intérêts des recettes non utilisées, qui n'étaient pas auparavant comptabilisés dans un compte distinct

/...

pour le BSP, figuraient désormais dans les prévisions budgétaires révisées du BSP/ONU et étaient estimés à 1,4 million de dollars pour l'exercice biennal. Il a également indiqué que des informations sur les transferts de la Division des projets d'achats à Copenhague et du Groupe de la durabilité sociale et de la reconstruction à Genève avaient été fournis au CCQAB et qu'il avait été répondu à toutes les questions. Le BSP/ONU publierait intégralement toutes les données pertinentes sur les contributions et les dépenses connexes dans les états financiers du BSP/ONU pour le présent et les futurs exercices.

99. Soulignant que durant le premier exercice pendant lequel il avait fonctionné en tant qu'entité distincte, le BSP/ONU avait réussi à recouvrer les dépenses qu'il avait faites au titre des services fournis, le Directeur exécutif a fait l'éloge des efforts et des sacrifices consentis par le personnel du BSP/ONU pour atteindre cet objectif. Il a également signalé que le document du budget dont le Conseil d'administration était saisi serait le dernier établi par M. Nestor Marmanillo, Directeur assistant de la Division des finances et de l'administration et a déclaré que l'exactitude et la transparence des prévisions faites pendant de nombreuses années étaient dues à la diligence et à la perspicacité de M. Marmanillo à qui il souhaitait de longues années de retraite riches de satisfactions.

100. Le Directeur exécutif a annoncé que le portefeuille des projets continuait de s'améliorer et que les projections concernant le niveau maximal des budgets des projets avaient été révisées à la hausse et s'établissaient à 1,3 milliard de dollars pour la fin de 1996 et 1997. Les résultats obtenus jusqu'à la fin août 1996 indiquaient que les projections révisées avaient des chances de se révéler exactes ou d'être dépassées.

101. Finalement, le Conseil d'administration a été informé que le Plan stratégique du BSP/ONU de 1996, qui avait précédemment été communiqué aux délégations qui en avaient fait la demande, serait mis à la disposition des délégations intéressées pendant la session en cours.

102. Quatre délégations se sont déclarées satisfaites de constater que la validité du principe de l'autofinancement continuait d'être démontrée. Une délégation s'est déclarée satisfaite du montant des ressources allouées à la vérification intérieure des comptes et elle a vu là une conséquence positive du mouvement en faveur du concept d'obligation redditionnelle examiné à la session précédente. Plusieurs délégations se sont prononcées en faveur d'une comptabilisation distincte des dépenses pour services rendus aux bureaux extérieurs et de la transparence qui en résulterait. Une délégation a demandé si les dépenses pour l'achat projeté d'ordinateurs, mentionné au paragraphe 15 du rapport du CCQAB, étaient les mêmes que celles dont il était question au paragraphe 2 des prévisions budgétaires révisées. Une autre, se référant au paragraphe 9 du rapport du CCQAB, a demandé des détails sur les critères utilisés par le BSP/ONU pour décider de régler lui-même les questions de personnel ou de faire appel aux services du PNUD et a contesté le recours à la formule des engagements de durée limitée. Une délégation, rappelant qu'elle s'était plainte, dans le passé, du manque de transparence du système comptable du BSP/ONU, a signalé qu'elle avait trouvé dans le Plan stratégique du BSP/ONU

le degré d'intelligibilité voulu et a encouragé le BSP/ONU à continuer à distribuer le document au Conseil d'administration.

Réponse du Directeur exécutif

103. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs contributions positives. S'agissant de la question concernant l'utilisation de la formule des engagements de durée limitée, il a indiqué que peut-être 75 p. 100 des dépenses administratives étaient directement ou indirectement liées aux dépenses de personnel et que ladite formule permettait au BSP/ONU de réagir aux moindres frais aux fluctuations de la demande de services, en ce sens qu'il pouvait facilement recruter lorsque la demande augmentait et procéder à des compressions de personnel lorsque les besoins diminuaient; en outre, ladite formule présentait des avantages du point de vue de la simplification administrative. Le Directeur exécutif a expliqué que pour déterminer si des questions de personnel seraient gérées sur place ou en faisant appel aux services centraux du PNUD, on prenait en considération la rentabilité et l'importance des services; il a signalé à cet égard que le PNUD établissait déjà jusqu'à 7 000 contrats de travail par an de différents types. Il a confirmé que l'achat d'ordinateurs mentionné au paragraphe 15 du rapport du CCQAB et celui dont il était question au paragraphe 2 des prévisions budgétaires révisées constituaient une seule et même opération.

104. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

96/37. Prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 (DP/1996/36);

2. Prend note des changements dans les procédures de comptabilisation qui ont été introduits à compter de l'exercice biennal 1996-1997;

3. Approuve le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997, pour un montant de 65 444 000 dollars.

11 septembre 1996

VII. PNUD : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Introduction

105. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le premier cadre de coopération (CCP) pour la République populaire de Chine (1996-2000) (DP/CCF/CPR/1) et pour le Viet Nam (1997-2000) (DP/CCF/VIE/1). Il a souligné les immenses progrès réalisés par la République populaire de Chine depuis le lancement du programme du PNUD en 1978. Le Viet Nam

/...

lui aussi affichait, depuis plusieurs années déjà, d'impressionnants indices économiques. Les CCP avaient été établis avant la préparation des directives concernant les nouveaux arrangements de programmation, mais les deux gouvernements avaient réussi à élaborer des cadres conformes aux mandats du Conseil d'administration. Les CCP reflétaient une transformation majeure du rôle du PNUD, notamment en ce qui concerne l'accent mis sur l'élimination de la pauvreté. Le PNUD jouait un rôle essentiel dans la coopération technique, la coordination de l'aide et l'appui au suivi des grandes conférences des Nations Unies. Les cadres avaient été mis au point au cours d'un long processus de consultation avec tous les ministères compétents et avec des organisations de la société civile, les milieux universitaires, des organismes du système des Nations Unies et les organisations d'aide bilatérale, sans oublier le processus d'examen à mi-parcours et les études analytiques communes. Le Gouvernement du Viet Nam avait établi une note de stratégie de pays qui avait servi de base au CCP, lequel faisait du développement durable le but ultime de la coopération des Nations Unies. L'Administrateur assistant a indiqué qu'une mission du Conseil d'administration s'était rendue en République populaire de Chine en février 1996. Il a aussi évoqué certains des points mis en lumière dans les CCP aux fins de la coopération du PNUD dont le but était d'accentuer la réorientation vers une approche efficace du développement humain durable : élimination de la pauvreté en tant que première priorité; intégration des femmes dans le développement; renforcement des capacités; approche-programme et mobilisation des ressources.

Observations générales

106. De nombreuses délégations ont loué la qualité et la teneur des deux CCP qui donnaient l'un et l'autre un excellent aperçu de la nature de la coopération du PNUD dans les pays. On a noté que le format des nouveaux CCP facilitait la lecture et marquait une amélioration par rapport aux anciens programmes de pays du PNUD. Il permettait au Conseil d'administration de procéder à un examen plus technique des activités dans les pays bénéficiaires du programme. Il faisait apparaître plus clairement le lien entre les interventions du PNUD et les priorités nationales. Quelques délégations ont dit que la section sur les résultats pourrait encore être améliorée par l'inclusion éventuelle de conclusions d'évaluation.

Premier cadre de coopération (CCP) pour la République populaire de Chine

107. De nombreux orateurs ont dit que le CCP pour la République populaire de Chine était excellent. Le cadre faisait bien apparaître la complexité des problèmes dont le PNUD aurait à s'occuper dans les cinq prochaines années et témoignait d'un regain d'attention au développement humain durable, en particulier à l'élimination de la pauvreté. Toutefois, le nombre relativement important des interventions dans de nombreux secteurs dont il était fait état dans le document pourrait être réduit et les avantages comparatifs du PNUD identifiés. Des données sur les contributions des autres donateurs pourraient être incluses. Quelques délégations ont émis le vœu que le PNUD joue un plus grand rôle en matière de coordination de l'aide de manière à éliminer les doubles emplois. Un orateur a demandé que les interventions du PNUD aux fins du renforcement des capacités soient faites sur une base de coopération et qu'il

soit fait référence au renforcement des capacités d'intervention populaire dans la section relative à l'élimination de la pauvreté.

108. Le cadre pourrait mettre davantage l'accent sur certains domaines, comme l'intégration des femmes dans le développement, la participation du secteur privé, la pauvreté urbaine et l'administration publique. Il pourrait également s'étendre davantage sur le rôle de l'exécution nationale. Quelques délégations ont demandé de plus amples renseignements sur la nature de la collaboration entre le PNUD et les institutions de Bretton Woods et ont préconisé la prise des mesures visant à éviter les gaspillages d'efforts, en particulier dans le domaine de la réforme macro-économique. Une délégation a demandé des renseignements sur la coopération au sein du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en Chine et sur la manière dont l'appui financier aux projets du FEM et leur conception étaient intégrés dans le cadre. Une question a été soulevée au sujet des interventions dans le domaine de la science et de la technologie. Plusieurs orateurs ont dit que les sections sur les résultats et les enseignements tirés de la coopération passée pourraient être améliorées grâce à l'identification d'indicateurs de résultat. Un travail de suivi et d'examen était nécessaire pour assurer le flux constant de renseignements exacts et à jour.

109. Une délégation a noté avec satisfaction les interventions du PNUD concernant les programmes portant sur l'énergie, l'environnement et la santé. Un orateur a souligné l'importance de la mise en commun des renseignements et a demandé qu'il soit fait référence à la coordination.

110. L'Administrateur assistant a remercié les délégations pour l'esprit positif dont témoignaient leurs interventions. Il a dit que le nombre des projets (63) pouvait paraître élevé, mais que le CCP en comportait en fait 43 % de moins que le troisième programme de pays. Le CCP indiquait que la priorité était donnée à l'intégration des femmes dans le développement dans chacun des cinq domaines thématiques du développement humain durable c'est-à-dire dans la quasi-totalité des projets. L'Administrateur assistant a appelé l'attention sur quatre projets qui étaient axés sur les questions liées à la parité entre les sexes dans les domaines essentiels de l'éducation, de l'environnement et de l'emploi et impliquaient la société civile concernée. Il a indiqué que le PNUD faisait appel aux données scientifiques et technologiques susceptibles de s'appliquer au développement humain durable et à la lutte contre la pauvreté. Il a également déclaré que la coordination serait accrue.

111. Le Chef de la Division de l'appui aux bureaux de pays du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a déclaré que l'élimination de la pauvreté avait un caractère multisectoriel et exigeait donc des interventions dans toute une série de domaines. Par exemple, il importait en Chine occidentale d'appuyer les activités concernant la santé, l'éducation et l'agriculture conformément aux programmes du gouvernement, pour aider à éliminer la pauvreté. S'agissant de l'impact, il a fait observer que plusieurs documents d'ensemble, comme l'étude analytique commune, contenait des informations sur les enseignements tirés de la coopération passée et que le CCP lui-même se référait à l'exécution d'enquêtes et d'études de base. En réponse à la question posée sur ce point, il a précisé que les travaux du PNUD et ceux des institutions de Bretton Woods dans le

domaine de la réforme macro-économique ne faisaient pas double emploi, vu que le PNUD s'occupait essentiellement des questions de renforcement des capacités et de formation alors que les institutions de Bretton Woods fournissaient un appui direct. À une autre question, il a répondu que les activités concernant la réforme des entreprises visaient à favoriser le développement d'un environnement, d'une politique et d'une législation de nature à permettre aux entreprises d'État de fonctionner plus efficacement. S'agissant de la pauvreté urbaine, il a cité les alinéas a) et b) du paragraphe 20 du document qui contenaient une description de l'intervention du PNUD en faveur de 57 petites villes. Il a signalé que la coopération entre la Chine et le PNUD avait une longue histoire et que s'il existait de nombreux projets, les interventions étaient bien ciblées et appelées à avoir un impact important.

112. Le Directeur adjoint du Bureau de l'Administrateur, qui avait auparavant été affecté aux bureaux du PNUD en Chine et au Viet Nam, a signalé que le PNUD avait joué un rôle déterminant dans les efforts visant à réformer l'encadrement public et juridique et avait oeuvré en étroite coopération avec les institutions de Bretton Woods et les gouvernements. Il a souligné que l'efficacité de la collaboration avec les institutions de Bretton Woods dans les pays dépendait des représentants résidents et des représentants locaux des institutions.

113. La représentante de la République populaire de Chine a exprimé la reconnaissance de son gouvernement pour l'appui apporté au premier CCP. Elle a rappelé que son pays comptait une population nombreuses et insisté sur ses besoins en matière de développement. Les avantages comparatifs du PNUD avaient été examinés lorsque le CCP avait été formulé. Le Gouvernement chinois savait que les fonds du PNUD étaient limités alors que la demande était immense. Des efforts avaient été faits pour réduire dans toute la mesure du possible les anciens domaines d'intervention. Le cadre constituait un facteur essentiel de développement économique et d'amélioration des moyens d'existence de la population.

114. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour la République populaire de Chine (DP/CCF/CPR/1).

Premier cadre de coopération pour le Viet Nam

115. De nombreuses délégations ont fait l'éloge du CCP pour le Viet Nam qui leur est apparu comme un plan excellent. On a constaté que les partenaires de développement étaient dans une large mesure d'accord sur la politique adoptée. Le cadre, dont les priorités ont été largement approuvées par les orateurs, a été jugé conforme aux programmes de coopération économique bilatérale. Il témoignait du rôle important et des avantages comparatifs du PNUD et mettait en lumière le processus de renouveau et de rénovation du pays.

116. La plupart des orateurs ont loué le rôle joué par le PNUD dans la coordination de l'aide apportée au pays, notamment dans le domaine de la mobilisation des ressources. On a également appuyé les interventions du PNUD en faveur de la réforme des administrations économiques, juridiques et publiques. Un orateur a souligné qu'il était important de s'occuper des besoins de la population urbaine pauvre.

117. L'appartenance à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) favoriserait la coopération technique entre pays en développement (CTPD), qui constituait l'un des éléments du cadre. Une délégation a demandé que le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique fassent appel, selon qu'il conviendrait, à l'expérience des pays de l'ANASE pour promouvoir le développement économique au Viet Nam. Cette délégation a aussi annoncé son intention de contribuer financièrement au renforcement de la coopération sous-régionale Sud-Sud.

118. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur le rôle respectif du PNUD et des institutions de Bretton Woods au Viet Nam. Un orateur a suggéré que le PNUD fasse une moins large place au développement social et au secteur de l'environnement/ressources naturelles – secteurs sur lesquels d'autres organisations pouvaient concentrer leurs efforts – et s'abstienne d'intervenir dans le domaine des micro-crédits et de la sécurité alimentaire où il ne jouissait pas d'un avantage comparatif. Des renseignements supplémentaires ont été demandés sur le suivi et l'évaluation ainsi que sur la participation du Gouvernement au programme.

119. L'Administrateur assistant a répondu que le cadre donnait la priorité principale à la réforme. Il a remercié le Japon pour son annonce de contribution à la CTPD et à l'Initiative pour le développement humain en Indochine et a confirmé que les fonds seraient utilisés pour faciliter l'intégration du Viet Nam aux activités de l'ANASE et à celles concernant le Mékong.

120. Le Directeur adjoint du Bureau de l'Administrateur a décrit le rôle joué par le PNUD avec ses partenaires de développement dans la préparation de la première conférence internationale des donateurs pour le Viet Nam. Le PNUD avait continué de participer aux réunions annuelles du Groupe consultatif de la Banque mondiale en ayant présentes à l'esprit ses responsabilités spéciales en matière de renforcement des capacités. Il avait activement collaboré avec les institutions de Bretton Woods au Viet Nam, l'examen des dépenses publiques étant un récent exemple de son intervention.

121. La représentante du Viet Nam a remercié le PNUD pour tout le travail fait en ce qui concerne le CCP, qui avait été élaboré à la suite d'intenses consultations au bureau local et au siège. Les objectifs fixés correspondaient aux priorités du PNUD et du Gouvernement et le CCP prenait en compte les priorités du Gouvernement par rapport à l'ensemble du système des Nations Unies. Le Gouvernement du Viet Nam était résolu à faire tout son possible pour que tous les programmes du PNUD et autres organismes des Nations Unies soient exécutés dans les meilleures conditions. La représentante du Viet Nam a rappelé qu'en 1997 aurait lieu un examen d'ensemble des deux décennies de coopération avec les organisations du système des Nations Unies en vue d'identifier les méthodes d'exécution des divers programmes les plus appropriées.

122. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Viet Nam (DP/CCF/VIE/1).

Cadre de coopération mondiale

123. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a présenté le cadre de coopération à l'échelle mondiale (DP/GCP/GL0/1). Il a décrit le but du cadre qui était de fournir dans les principaux domaines d'intervention du PNUD la capacité technique voulue, l'accent étant mis sur la clarté et la cohérence. Il a signalé que les ressources étaient réparties sur la base des cinq grandes catégories et des six principaux types d'activités mentionnés dans le rapport. Il a également appelé l'attention du Conseil d'administration sur la priorité donnée à l'élimination de la pauvreté, à la poursuite de la participation du PNUD aux programmes mondiaux de recherche, à la mise au point d'indicateurs de résultats et au problème majeur posé par le manque de ressources dans les nouveaux arrangements de programmation. Le cadre visait à établir des interconnexions aux niveaux mondial, régional et national. L'Administrateur assistant a fait observer que le cadre ne contenait pas de directives opérationnelles.

124. Le cadre a généralement été appuyé du fait qu'il permettait au PNUD d'élaborer de manière plus satisfaisante des programmes de coopération à l'échelle mondiale. Toutefois, plusieurs orateurs ont relevé l'ampleur du cadre et le caractère selon eux trop ambitieux de certains objectifs. Une délégation a déclaré que la manière dont le document était rédigé nuisait à sa crédibilité et a proposé qu'il soit représenté à une autre session du Conseil d'administration. De nombreux orateurs ont dit qu'on pouvait se demander si le PNUD était capable de s'acquitter des tâches décrites dans le document. Les priorités et les domaines sur lesquels les efforts devaient se concentrer n'étaient pas assez clairement définis. Les aspects financiers ont donné lieu à un certain nombre de questions et quelques délégations se sont demandé si le PNUD avait les ressources nécessaires pour exécuter les travaux décrits. Un orateur a noté que le PNUD serait obligé d'honorer les engagements qu'il avait pris dans le cadre des arrangements interorganisations et qu'il ne lui resterait peut-être guère de ressources pour financer les autres programmes qui étaient directement liés aux cinq secteurs prioritaires.

125. De nombreux orateurs ont dit qu'il fallait disposer d'indicateurs et d'indices de résultats plus efficaces. Un représentant, faisant observer que les donateurs bilatéraux étaient confrontés à des difficultés analogues, a invité le PNUD à étudier, conjointement avec le service de l'assistance au développement de son gouvernement, les travaux entrepris dans ce domaine. S'agissant de la gestion financière, on a jugé nécessaire d'obtenir des éclaircissements sur le rôle joué par le PNUD en liaison avec les institutions de Bretton Woods et de recevoir l'assurance que les relations avec ces institutions étaient renforcées. Un orateur a demandé des renseignements sur la coopération avec le Comité administratif de coordination (CAC).

126. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance des questions de parité entre les sexes et l'un d'entre eux a préconisé un programme visant à favoriser l'accession des femmes à la fonction d'entrepreneur. Une place devrait également être faite aux nouvelles questions qui se posaient au niveau mondial.

127. Un appui s'est aussi manifesté pour certaines activités figurant dans le cadre, notamment la promotion du partenariat au niveau mondial, le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable et le Programme spécial PNUD/Organisation mondiale de la santé/Banque mondiale de recherche et de formation concernant les maladies tropicales. La participation des organisations non gouvernementales à l'exécution a fait l'objet de commentaires favorables. Un orateur a souligné que le point final serait prochainement mis à l'accord portant création de l'Institut international de recherche sur les vaccins, dont le siège devait être établi à Séoul, la cérémonie de signature devant avoir lieu à New York le 28 octobre 1996.

128. Le Directeur du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales de l'Organisation mondiale de la santé a fait une déclaration au sujet de la participation du PNUD au Programme spécial. Il a souligné le rôle essentiel que le PNUD avait joué dans l'élaboration du Programme spécial ainsi que l'aide qu'il avait fournie à l'occasion des récentes réformes de gestion, laquelle avait permis de pousser l'efficacité au maximum et d'éviter les doubles emplois interorganisations. Le coparrainage du PNUD était hautement apprécié et il fallait espérer que son intérêt soutenu pour le Programme officiel ne se démentirait pas.

129. L'Administrateur assistant a répondu que le cadre de coopération mondial différait des cadres régionaux ou nationaux du fait qu'il reflétait une conception de la politique et des programmes mise au point au niveau du siège. Il a expliqué que le PNUD s'efforçait d'adopter des technologies, des outils, des programmes et des principes nouveaux aux fins de ses domaines prioritaires et de mettre au point des indicateurs pour mesurer les progrès et les réalisations. Il a souligné qu'il importait de comprendre les modifications intervenues dans l'économie mondiale et d'étudier les technologies d'information nouvelles et leur incidence sur la manière dont le PNUD gérait ses services et aidait les pays en développement. Le PNUD n'avait pas atteint la perfection dans ses principaux domaines d'intervention, mais il s'employait à élaborer une approche plus scientifique. L'Administrateur assistant espérait que, dans les trois prochaines années, le PNUD pourrait faire oeuvre utile dans les secteurs où des lacunes avaient été observées dans le passé. Il a souligné la nécessité de mettre au point des indicateurs, en particulier des indicateurs spécifiques pour les activités du PNUD et a pris acte de l'offre du représentant du Royaume-Uni de consulter les travaux poussés réalisés par l'Overseas Development Administration dans le domaine de la construction des indicateurs. Il a également pris note des travaux en cours à l'UNICEF et à la Banque mondiale en ce qui concerne l'élaboration d'indicateurs sur l'élimination de la pauvreté. Il a indiqué que le PNUD possédait sur place les compétences voulues, ce qui signifiait qu'il n'avait pas toujours besoin d'engager des experts. Le PNUD demeurait résolu à participer au partenariat mondial. S'agissant du financement, le cadre prévoyait que de nouveaux partenariats, fonds d'affectation spéciale et arrangements de participation aux dépenses contribueraient à élargir la base de financement de ses activités. L'Administrateur assistant a signalé que le PNUD s'employait, en coopération avec le CAC, à promouvoir des procédures harmonisées pour la coopération technique dans le cadre du système des Nations Unies. Il était d'accord avec les délégations qui avaient soulevé la question de l'appui à apporter aux efforts analytiques et aux institutions dans le Sud. Des échanges

de vues étaient en cours avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au sujet de l'élaboration d'un programme visant à étudier le commerce mondial, qui bénéficierait de l'appui du programme mondial. L'Administrateur assistant a ajouté que toutes les stratégies feraient une place au renforcement des capacités.

130. Une délégation, appuyée par une autre, a répété qu'elle préférerait que le document soit publié sous une forme révisée de façon en particulier que, si divers que puissent être ses lecteurs, il donne à tous une image exacte de la teneur et des objectifs du programme mondial. Cette requête ne signifiait nullement que ses auteurs n'appuyaient pas le programme. Les éclaircissements fournis par l'Administrateur assistant au cours de la session en cours avaient été très utiles et pourraient être inclus dans le document révisé.

131. Après un échange de vues entre plusieurs membres du Conseil d'administration, la Présidente a annoncé qu'une version révisée tenant compte de toutes les interventions qui avaient été faites pendant la session en cours serait présentée à la première session ordinaire de 1997. Il était entendu que l'exécution des activités mentionnées dans le document ne s'en trouverait pas contrariée.

132. L'Administrateur assistant a donné au Conseil d'administration l'assurance que les commentaires seraient reflétés dans le cadre révisé de coopération mondiale.

133. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

96/42. Cadre de coopération mondiale

Le Conseil d'administration

1. Prend note du cadre de coopération mondiale figurant dans le document DP/GCF/GLO/1;

2. Prie l'Administrateur de lui présenter à sa première session ordinaire de 1997 une version révisée du cadre de coopération mondiale, tenant compte des précisions apportées et des observations formulées et sans préjudice de l'application du cadre qui a été présenté et mis au point oralement à la session en cours, en vue de son approbation, sans opposition.

13 septembre 1996

VIII. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

134. L'Administrateur associé a présenté le rapport de l'Administrateur sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/1996/33). La gestion financière judicieuse d'UNIFEM au cours des 18 derniers mois expliquait la situation financière décrite dans le rapport. L'état des ressources d'UNIFEM était essentiellement attribuable à l'efficacité des mécanismes de contrôle financier en place et aux efforts intensifs de mobilisation des ressources du Fonds. À ce stade, il paraissait possible de reconstituer la réserve

/...

opérationnelle à hauteur de 3 millions de dollars. Le Bureau des finances et de l'administration du PNUD examinerait en coopération avec UNIFEM la formule du financement partiel; il ferait rapport au Conseil d'administration au début de 1997 et lui proposerait de poursuivre l'approbation des projets sur la base de ladite formule.

135. Les résultats positifs de l'évaluation externe d'UNIFEM à laquelle la firme Management Systems International avait procédé conformément à la décision 95/10 du Conseil d'administration ont également été soulignés. Le rapport d'évaluation était contenu dans le document DP/1996/14. Le PNUD avait entamé un processus visant à renforcer sa collaboration avec UNIFEM aux fins du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les rôles complémentaires des deux organisations seraient définis avec plus de clarté. L'utilisation d'UNIFEM comme agent d'exécution des programmes mis en oeuvre au niveau des deux organisations et au niveau national était en outre favorisée. L'Administrateur associé a proposé qu'UNIFEM puisse bénéficier d'un appui qui l'aiderait à mettre au point des politiques et des programmes dans le cadre des nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui. Le PNUD prenait des mesures pour permettre à UNIFEM de devenir un agent d'exécution offrant un mécanisme plus efficace pour mobiliser les ressources de programme du PNUD dans l'intérêt des femmes.

136. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (BSP/ONU) a rappelé que la décision 95/10 avait invité le BSP/ONU à intervenir dans la conclusion d'un contrat en vue de l'évaluation d'UNIFEM. Il a donné des détails sur les facteurs que le BSP/ONU avait pris en considération dans l'établissement du contrat, en particulier la nécessité d'assurer l'objectivité, la transparence et l'application des meilleures pratiques commerciales existantes. Le BSP/ONU avait appliqué ses procédures normalisées, y compris l'étude du marché, l'établissement d'une liste réduite, les propositions et l'évaluation sur la base de critères connus de tous les participants. De longues négociations avaient ensuite eu lieu pour faire en sorte que les instructions du Conseil d'administration soient comprises et suivies. Au cours de ces opérations, les techniques et la méthodologie avaient été améliorées et perfectionnées, la composition de l'équipe avait été modifiée et la participation des pays en développement au groupe consultatif élargie. Un universitaire de renom spécialiste des questions liées à la parité entre les sexes avait prêté son concours au groupe consultatif. En raison de la dimension de l'évaluation, le BSP/ONU avait surveillé de près le processus administratif d'attribution du contrat sans s'immiscer dans les aspects techniques ou compromettre la confidentialité de l'évaluation. Le travail de l'équipe chargée de l'évaluation avait été suivi de manière continue pour faire en sorte que le cahier des charges et les dates limites soient respectés. En conséquence, il avait été possible de faire face aux retards imprévus sans avoir à recourir à des solutions de crise et les opérations s'étaient déroulées dans les délais fixés et sans dépassement budgétaire.

137. Mme Marina Fanning de Management Systems International a présenté les résultats de l'évaluation d'UNIFEM.

138. Une déclaration de la Directrice d'UNIFEM a été distribuée.

139. Des délégations ont commenté le rapport sur la situation financière d'UNIFEM, les propositions de l'Administrateur associé et le rapport d'évaluation.

140. De nombreux orateurs ont dit qu'UNIFEM avait à l'évidence bien surmonté les difficultés financières de l'année écoulée et avait redonné aux donateurs confiance dans sa viabilité. Toutefois, le Fonds devait encore fonctionner avec des ressources limitées et éviter par conséquent d'éparpiller ses efforts. Certaines délégations ont souscrit d'une manière générale aux mandations contenues dans le rapport d'évaluation, mais beaucoup d'autres ont dit qu'elles ne pouvaient pas encore les approuver toutes. L'idée de rétablir la réserve opérationnelle a été appuyée.

141. Selon de nombreux orateurs, le document contenant le résumé analytique était trop optimiste et ne faisait pas assez de place à l'analyse critique. Il a été noté que le rapport principal relevait plusieurs faiblesses et qu'il était plus équilibré. De nombreuses délégations ont exprimé l'opinion qu'il était trop tôt pour prendre des décisions de grande portée sur le fonctionnement d'UNIFEM et que la question devait être étudiée plus avant. Certaines délégations ont appuyé la proposition tendant à faire d'UNIFEM un agent d'exécution du PNUD, mais plusieurs autres ont formulé de sérieuses réserves à cet égard. Un orateur a suggéré qu'UNIFEM adresse au Conseil d'administration une proposition décrivant ses intentions quant à la mise en oeuvre des conclusions de l'évaluation.

142. Un large appui s'est manifesté pour : l'établissement d'un système d'information de gestion d'UNIFEM, l'amélioration des systèmes informatiques et des locaux de bureaux, le renforcement des programmes de formation et l'accroissement des effectifs, y compris la levée de la décision suspendant le recrutement des agents destinés à pourvoir les huit postes précédemment créés. Certains orateurs ont aussi été d'avis qu'UNIFEM devrait percevoir des honoraires des autres organisations des Nations Unies lorsqu'il donnait des avis.

143. Plusieurs orateurs ont mis en garde contre l'idée de recentrer le programme au détriment de l'appui aux femmes dans les pays les plus pauvres. Quelques autres délégations ont souligné qu'UNIFEM devait intervenir dans toutes les régions du monde, en particulier en Europe orientale et centrale et dans la Communauté des États indépendants, où il n'était pas encore actif.

144. Une délégation a formulé des réserves sur l'affectation de fonds au niveau des pays pour assurer le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La caractérisation du rôle de l'UNIFEM à cet égard comme étant celui d'un catalyseur appelait de plus amples explications. Une délégation a déclaré qu'UNIFEM devrait axer ses efforts sur la démarginalisation économique et politique des femmes et sur le renforcement des réseaux féminins aux niveaux national et local. UNIFEM ne devrait pas empiéter sur le domaine de la Division de la promotion de la femme de l'Organisation des Nations Unies (qui n'avait pas été mentionnée dans le rapport d'évaluation) ou de l'Institut international de recherche et de formation pour la formation de la femme, mais utiliser les résultats de leur expérience. Le Fonds a aussi été encouragé à coopérer plus étroitement avec le PNUD dans le domaine de l'intégration des femmes au

développement. Une délégation a indiqué qu'elle contribuerait au fonds d'affectation spéciale concernant la violence à l'égard des femmes créé par UNIFEM.

145. La Directrice d'UNIFEM a répondu aux questions et aux commentaires qui avaient été formulés. La grande question qui se posait à UNIFEM était de savoir comment faire une plus grande place à la stratégie et à la responsabilité dans une organisation axée sur la démarginalisation des femmes. Après la Conférence de Beijing, UNIFEM devait tirer parti de ses atouts, qui étaient décrits dans le rapport d'évaluation, si limitées que soient ses ressources. Tous les programmes et projets seraient examinés sur la base de leurs résultats chiffrables et compte tenu des questions prioritaires et de la stratégie. La Directrice a expliqué que si le statut d'agent d'exécution lui était reconnu, UNIFEM pourrait plus facilement bénéficier d'appuis sans que l'orientation de son programme ou ses modalités s'en trouvent modifiées. Il n'était nullement question de réorienter les activités au détriment des pays les plus pauvres. La Directrice a fait observer que l'action d'UNIFEM était complémentaire de celle de la Division de la promotion de la femme et de l'Institut international de recherche et de formation pour la formation de la femme. UNIFEM coopérait avec les autres organismes du système, notamment grâce à ses conseillers régionaux de programme, qui collaboraient avec les coordinateurs résidents au niveau national. Pour l'instant, la principale faiblesse d'UNIFEM tenait au caractère trop ambitieux de son programme. La Directrice a mentionné que de nombreux projets pilotes n'avaient pas été élaborés en tant que tels et que certains projets concernant les activités rémunératrices étaient conçus de manière à répondre aux besoins de groupes de femmes spécifiques et n'étaient pas rattachés à des questions plus générales. De plus, il n'avait pas été fait suffisamment d'efforts pour transmettre les leçons de l'expérience.

146. Mme Fanning a dit qu'UNIFEM devait identifier les éléments propres à améliorer son travail. Elle a indiqué que les fonds étaient employés judicieusement et les équipements et les leçons de l'expérience utilisés au niveau local. Le problème était que l'organisation voulait trop faire avec trop peu. Ses ressources humaines étaient trop limitées et le personnel travaillait dans des conditions défavorables. Il existait souvent des failles dans le système des rapports et la logistique. UNIFEM devait réorienter ses efforts et les axer sur un petit nombre de questions importantes. De nombreux conseillers régionaux de programme étaient efficaces en raison de leurs qualités personnelles. En réponse à une question, Mme Fanning a précisé que la structure matricielle proposée pour UNIFEM permettrait au personnel d'expédier les affaires courantes, ce qui soulagerait les services de direction.

147. L'Administrateur associé a souligné que le PNUD accordait beaucoup d'attention à la question de la situation financière d'UNIFEM ainsi qu'au renforcement de ses relations avec le Fonds, notamment par le biais de réunions périodiques sur place ou au niveau régional. Diverses mesures avaient été prises, notamment l'affectation, dans le cadre de coopération mondiale, de 10 % de l'ensemble des ressources de programme à la démarginalisation des femmes, la formation des administrateurs de développement au niveau des pays et le renforcement des relations entre les administrateurs de programmes régionaux d'UNIFEM et les administrateurs du PNUD s'occupant de l'intégration des femmes

dans le développement. Si UNIFEM devait jouer un rôle consultatif plus important en matière de politique générale, cette forme d'appui pourrait être fournie dans le cadre du mécanisme d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes. Se référant aux observations concernant la possibilité pour UNIFEM de devenir un agent d'exécution, l'Administrateur associé a fait observer que le portefeuille des projets à exécuter ne serait vraisemblablement pas très volumineux vu la courbe de l'exécution nationale. Psychologiquement, UNIFEM se trouverait démarginalisé si le statut d'agent d'exécution lui était conféré. Les représentants résidents pourraient alors étudier comment l'impliquer davantage dans l'exécution et la mise en oeuvre des programmes.

148. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

96/43. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction le rapport d'évaluation externe du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la décision 95/32 du Conseil d'administration;

2. Prend note avec satisfaction des mesures initiales que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a prises et des propositions qu'il a faites concernant la suite à donner aux recommandations de l'évaluation externe du Fonds, mesures et propositions dont le Fonds a fait état pendant la session en cours dans le cadre des remarques que lui a inspirées le rapport d'évaluation;

3. Prie le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de mettre au point de façon détaillée, d'ici à la première session ordinaire de 1997, toutes les mesures voulues pour donner suite à l'évaluation externe;

Stratégies de programme

4. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme devrait élaborer une stratégie concise assortie d'un plan d'exécution qui mette l'accent sur son rôle en tant que catalyseur et agent d'intégration et de mobilisation. Cette stratégie devrait également refléter l'intention du Fonds de s'orienter de plus en plus vers les activités stratégiques et de renforcement des capacités. La stratégie et le plan d'exécution devraient clairement définir le rôle joué par le Fonds dans le cadre du système des Nations Unies et les liens entre ses activités et celles d'autres organismes des Nations Unies. Le Fonds devrait rendre oralement compte des progrès réalisés d'ici à la première session ordinaire de 1997 et présenter le document de stratégie et le plan d'exécution au cours de la session annuelle de 1997;

5. Décide également que, conformément au Programme d'action de la quatrième Conférence internationale sur les femmes et à la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, la stratégie devrait accorder l'attention voulue aux activités dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, en particulier en Afrique;

6. Recommande au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de continuer de cibler son programme et d'en renforcer la conception et l'exécution;

Gestion et administration

7. Encourage le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à revoir ses politiques en matière de gestion, d'administration et de personnel, dans les limites du budget approuvé, en considérant également qu'il importe de maintenir les dépenses d'administration à un niveau approprié;

Coordination

8. Prie le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de coopérer étroitement avec les organes et organismes des Nations Unies compétents, en particulier la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, pour s'assurer que ses activités sont bien intégrées aux efforts déployés par le système des Nations Unies pour donner suite à la quatrième Conférence internationale sur les femmes, en tenant compte de la nécessité d'éviter les doubles emplois et chevauchements d'activités;

Liens avec le Programme des Nations Unies pour le développement

9. Décide d'examiner à sa première session ordinaire de 1997 la demande de l'Administrateur tendant à ce que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme puisse avoir accès aux ressources du mécanisme d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes, qui remplacera le mécanisme des SAT-1 en janvier 1997, et à ce que l'on étudie plus avant les arrangements qui permettraient au Fonds d'avoir accès aux ressources du Programme des Nations Unies pour le développement à des fins relevant de son propre mandat et conformes au mandat et aux objectifs du Programme des Nations Unies pour le développement sans préjudice des responsabilités de ce dernier en ce qui concerne la promotion de la femme;

Modalités de financement et d'établissement de rapports

10. Approuve la reconstitution de la réserve opérationnelle à hauteur du niveau initial de 3 millions de dollars et prie le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de présenter une proposition détaillée concernant la méthode de calcul des plafonds annuels d'approbation des dépenses et du niveau de reconduction de la réserve opérationnelle à la première session ordinaire de 1997 en vue du rétablissement du système de financement partiel;

11. Invite l'Assemblée générale à examiner le rôle du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, en considérant qu'il importe que le Fonds soit géré d'une manière appropriée;

12. Invite également le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à continuer de diversifier ses ressources, notamment en mobilisant des fonds auprès du secteur privé;

13. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme recommencera de lui présenter un rapport d'activité tous les deux ans, de préférence pendant sa session annuelle, sauf dans les cas où il aura été demandé d'appliquer des arrangements tendant à établir des rapports distincts.

13 septembre 1996

149. Après l'adoption de la décision, une délégation, appuyée par trois autres, a demandé qu'UNIFEM fasse rapport au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997 sur le rôle qu'il pourrait jouer en Europe orientale, et sur l'éventuel élargissement corrélatif de son mandat. Elle a également demandé que des données sur ce point soient incluses dans la présentation de la stratégie qu'UNIFEM devait préparer pour ladite session, conformément au paragraphe 4 de la décision 96/43. Cette demande a été faite à la lumière des observations formulées à des sessions précédentes du Conseil d'administration au sujet du mandat d'UNIFEM et conformément aux recommandations du Comité consultatif d'UNIFEM, qui s'était référé à la nécessité de prévoir, dans le cadre des débats sur les arrangements institutionnels et les mandats postérieurs à la Conférence de Beijing, un examen approfondi du rôle d'UNIFEM en Europe orientale. Il a été dit que le Fonds, en tant qu'élément du système des Nations Unies, devait fonctionner sur la base du principe de l'universalité.

IX. FNUAP/PNUD : HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS ET DES COMPTES

150. En présentant le rapport d'activité oral sur la question au nom du PNUD et du FNUAP, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des finances et de l'administration a appelé l'attention sur divers documents de travail du Groupe mixte de travail PNUD/FNUAP/UNICEF sur l'harmonisation, que les membres du Conseil d'administration avaient déjà reçus. Il s'est brièvement référé aux documents de travail concernant la terminologie (termes retenus et définitions correspondantes), les catégories de dépenses arrêtées qui seraient utilisées pour la préparation des budgets de 1998-1999, la présentation commune dégagée pour le plan des ressources et les modèles de tableaux budgétaires convenus. L'Administrateur assistant a ensuite informé le Conseil d'administration que le Groupe de travail mixte s'occupait encore de certaines questions telles que le traitement des autres ressources, le remboursement des dépenses pour services rendus à des tiers et les renseignements concernant les postes et les effectifs à faire figurer dans les prévisions budgétaires. Pour terminer, il a déclaré qu'il avait été tenu compte, dans les travaux sur la question, des divers commentaires sur l'harmonisation de la présentation des budgets formulés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les commissaires aux comptes et il a aussi mentionné les grands efforts déployés par les dirigeants des trois organisations pour que l'oeuvre entreprise soit couronnée de succès.

151. Plusieurs délégations se sont félicitées des progrès encourageants réalisés dans cette entreprise. Dans ce contexte, une délégation a demandé que l'on poursuive sur la lancée et une autre a exprimé l'espoir de voir accélérer le mouvement. Des délégations ont estimé que le travail entrepris était utile aux organisations et au Conseil d'administration. L'Administrateur assistant et la Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration

/...

du FNUAP ont exprimé leur gratitude pour les commentaires positifs faits au cours du débat.

152. Un représentant, appuyé par un autre, a demandé quelle différence il y avait entre les dépenses de programme et les dépenses d'administration; il a exprimé la crainte que la ventilation entre les dépenses d'appui au programme et les dépenses administratives ne perde de sa netteté et a souligné que les organisations devaient bien veiller à ne pas imputer arbitrairement les dépenses d'administration sur les budgets d'appui aux programmes. L'Administrateur assistant a souligné que la structure des dépenses d'appui aux programmes et des dépenses d'administration, telle qu'elle était appliquée, était parfaitement transparente. La Directrice du FNUAP a indiqué que les définitions figuraient dans le document concernant la terminologie; le Conseil d'administration souhaiterait peut-être discuter de la question avec les organisations s'il avait des réserves au sujet des définitions proposées.

153. Quelques délégations ont souligné qu'il fallait que les organisations fassent en sorte que les comparaisons soient possibles entre le budget dans sa nouvelle présentation et les budgets antérieurs. L'Administrateur assistant et la Directrice du FNUAP ont donné l'assurance que la comparabilité serait assurée.

154. Une délégation a constaté avec satisfaction que la terminologie avait été rationalisée et que la comparabilité était assurée entre toutes les sources et utilisations pour toutes les organisations. La même délégation a souligné que la nouvelle présentation permettrait d'opérer des substitutions au fur et à mesure que le Conseil d'administration s'orienterait vers une approche budgétaire plus stratégique.

155. Une délégation a exprimé le vœux que la présentation du budget fasse apparaître les dépenses afférentes aux bureaux extérieurs et les contributions correspondantes versées par les gouvernements hôtes au titre desdites dépenses.

156. Le Conseil d'administration a pris note du rapport d'activité oral relatif à l'harmonisation de la présentation des budgets et des comptes.

X. RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

157. Le représentant permanent de la Gambie, Coordonnateur de la mission de visite au Malawi et au Mozambique en juin 1996, a présenté le rapport de la mission (DP/1996/CRP.14).

158. Le représentant des Pays-Bas, Rapporteur de la mission, a informé le Conseil d'administration des conclusions et recommandations contenues dans le rapport. L'une des principales conclusions du rapport était qu'il était difficile de maintenir le dialogue entre le siège et les bureaux extérieurs, c'est-à-dire de combler le fossé entre la théorie et la pratique. Le représentant des Pays-Bas a toutefois indiqué qu'il serait prématuré de s'engager dans un débat approfondi sur cette question à ce stade, vu le travail de réflexion entrepris au sein des organisations. La mission avait également conclu que des mesures devraient être prises pour fournir davantage de

renseignements au niveau local sur les travaux du Conseil d'administration, que le programme pourrait être mieux ciblé et que les procédures visant à rendre les nouveaux arrangements de programmation opérationnels devraient être simplifiées.

159. Le représentant des Pays-Bas a appelé l'attention sur d'autres aspects du rapport de la mission, soulignant en particulier que les deux pays visités passaient étaient en transition, que le PNUD jouait un rôle utile dans la coordination de l'aide et qu'il était difficile de mettre en évidence des résultats concrets. Le danger présenté par le VIH/sida était particulièrement important, spécialement au Malawi où 30 % de la population urbaine était atteinte. Au Mozambique, on comptait 14 % environ de séropositifs, y compris les réfugiés de retour. Le FNUAP jouait un rôle important dans les deux pays. Il a été mentionné que la mission avait vu à l'oeuvre des accoucheuses traditionnelles ayant reçu une formation du FNUAP. La mission souhaitait rencontrer des représentants du Bureau régional pour l'Afrique (PNUD) et de la Division de l'Afrique (FNUAP) pour examiner plus avant les conclusions du rapport.

160. Les recommandations concernant les missions futures du Conseil d'administration ont notamment porté sur les points suivants : prévoir plus de temps pour l'établissement des rapports et l'analyse; réduire au minimum le nombre des réunions protocolaires de haut niveau; permettre à un plus grand nombre de membres du Conseil d'administration de participer, le critère étant celui de l'intérêt porté à la mission; et organiser des missions de plus courte durée limitées à un seul pays.

161. Le représentant du Malawi a exprimé la gratitude de son pays pour l'oeuvre accomplie par le représentant résident. Il a rappelé que son pays avait un nouveau gouvernement et était en transition. Le rapport de la mission appelait l'attention sur les secteurs qui continuaient d'être au centre des préoccupations du Gouvernement. Le représentant du Malawi a exprimé l'espoir qu'il serait tenu compte des recommandations visant à renforcer encore davantage le rôle du représentant résident au Malawi.

162. Le représentant du Mozambique a dit que son pays était reconnaissant au Conseil d'administration d'avoir organisé la mission dans son pays. Il a souligné qu'il était essentiel de promouvoir un développement axé sur la population au Mozambique. Les missions de ce genre étaient très importantes et le renforcement du suivi était le bienvenu. La coopération avec le PNUD, et en particulier la priorité donnée au renforcement des capacités, occupaient une place majeure dans la coopération technique, étant donné que le Mozambique sortait d'un conflit et reconstituait son tissu économique et social. Le représentant du Mozambique prévoyait que les relations avec le PNUD et le FNUAP continueraient de se resserrer dans son pays tant au niveau national qu'avec le siège.

163. Le représentant permanent du Belize, l'un des membres de la mission, a dit qu'il avait été impressionné par les efforts de développement déployés dans les deux pays. Il a noté que l'un et l'autre étaient soucieux de s'assurer des sources durables d'énergie. Les missions de visite étaient importantes car les rapports donnaient au PNUD et au FNUAP un aperçu des vues des délégations.

Le représentant permanent du Belize a formulé des observations sur un certain nombre de recommandations, y compris celle concernant la nécessité de renforcer la coopération technique entre les pays en développement (CTPD) à tous les niveaux, et a fait observer que la visite de la mission constituait elle-même une forme de CTPD. La visite avait également montré l'importance que pouvaient représenter des investissements modestes, par exemple la fourniture d'appareils de radio qui permettaient à la population de se familiariser avec le planning familial. Le représentant permanent du Belize a demandé que des missions de visite soient envoyées dans des pays non bénéficiaires pour que les deux organisations y gagnent en rayonnement.

164. Des délégations ont fait des commentaires favorables sur le rapport de la mission et ont dit que les conclusions des missions de visite devraient faire l'objet de débats de fond et que le Conseil d'administration devrait être informé de la suite donnée aux recommandations lors de sessions ultérieures. Des questions ont été posées au sujet de ce qui était dit dans le rapport en ce qui concerne les relations entre le siège et les bureaux extérieurs, le rôle du gouvernement dans l'élaboration de la note de stratégie de pays relative au Malawi et l'évaluation des résultats des programmes. Plusieurs orateurs ont soulevé la question des conséquences du manque de ressources sur les programmes dans les pays visités. Une délégation a demandé des renseignements supplémentaires sur la fourniture de services de santé génésique au Malawi.

165. Un orateur a exprimé le vœu que la prochaine mission mette l'accent sur l'impact des programmes du PNUD et du FNUAP dans les pays visités. Cette délégation a aussi suggéré que soit inclus un aperçu historique de l'oeuvre des organisations en question dans ces pays.

166. La Directrice adjointe du Bureau régional pour l'Afrique (PNUD) a exprimé la gratitude du Bureau pour le rapport de la mission. Elle a déclaré que les interventions étaient très utiles et qu'après examen, les recommandations du rapport recevraient la suite appropriée. D'autres réunions concernant les recommandations du rapport de la mission seraient organisées. En permettant au Conseil d'administration de se tenir au courant du travail sur le terrain, on ne pouvait que mettre le Bureau mieux à même de fournir un appui à ses bureaux extérieurs et aux pays concernés. S'agissant des conclusions du rapport, la Directrice adjointe a dit que le dialogue entre le siège et les bureaux extérieurs pouvait sembler imparfait, c'était en raison du nombre des demandes auxquelles il fallait faire face pour donner suite aux initiatives du siège. Toutefois, la politique du Bureau était de privilégier les demandes et les priorités des bureaux extérieurs. Pour mieux focaliser les programmes, on avait recours à de nouveaux outils de planification tels que l'utilisation de l'approche-programme et l'adoption des nouveaux arrangements de programmation, au sujet desquels étaient organisés des cycles de formation et des ateliers. La Directrice adjointe n'ignorait pas que le Malawi et le Mozambique étaient en transition. Elle a indiqué qu'au Malawi, le PNUD s'était efforcé de mettre l'accent sur la gestion gouvernementale grâce à des initiatives pilotes qui étaient axées sur le district ou le village et financées grâce à la décentralisation du financement au niveau du district. S'agissant des commentaires exprimant les préoccupations suscitées par le VIH/sida, elle a déclaré que le PNUD essayait de renforcer au maximum son assistance dans ce

secteur. Elle a rappelé que les directives de l'Assemblée générale voulaient que la note de stratégie de pays soit établie par le gouvernement avec l'assistance du système des Nations Unies. Elle reverrait dans cette perspective le cas de la note de stratégie de pays du Malawi. Répondant à l'observation selon laquelle les bureaux extérieurs ignoraient l'existence de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, elle a dit que de plus amples renseignements leur avaient été envoyés depuis juin, date de la mission de visite.

167. L'adjoint de la Directrice de la Division de l'Afrique (FNUAP) a souligné l'intérêt des conclusions du rapport de la mission. Les membres de la mission étaient revenus conscients de la gravité des problèmes démographiques auquel le pays était confronté ainsi que des résultats obtenus jusqu'à ce jour. L'adjoint de la Directrice a rappelé que dans le domaine de la population, les deux pays visités étaient partis, tant sur le plan de la sensibilisation que sur celui des services, de beaucoup plus bas que la plupart des autres pays d'Afrique. La sensibilisation suscitée, bien que n'ayant pas encore atteint le niveau souhaitable, constituait donc une réalisation remarquable. L'adjoint de la Directrice a indiqué que le FNUAP était en train de mettre au point une formule rationnelle applicable au nombre et aux types de demandes adressées par le siège aux bureaux extérieurs pour qu'ils disposent de plus de temps pour travailler à la mise en oeuvre des programmes. Il a également répondu que la lenteur avec laquelle le siège répondait aux questions des bureaux extérieurs posait des problèmes fréquents qui pourraient être partiellement résolus grâce à la rationalisation des procédures financières car la plupart des échanges de correspondance concernaient des demandes d'éclaircissements touchant les programmes financiers. S'agissant du renforcement du suivi, il a exprimé l'espoir que les organismes gouvernementaux d'exécution pourraient un jour se charger d'une part importante des opérations de suivi qui relevaient présentement du FNUAP, ce qui permettrait à celui-ci de s'occuper des questions plus générales d'efficacité et de productivité en matière d'appui aux pays.

168. Le représentant des Pays-Bas a remercié les deux organisations pour la préparation et l'organisation de la mission de visite.

169. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la mission de visite au Malawi et au Mozambique (DP/1996/CRP.14).

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

170. Avant de passer à l'examen du premier point de l'ordre du jour concernant le FNUAP, la Présidente a invité la Directrice exécutive à faire rapport sur les faits nouveaux survenus au Fonds depuis la réunion annuelle du Conseil d'administration. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive a décrit quelques-unes des initiatives prises récemment par le FNUAP en vue de continuer à mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire, en Égypte, en 1994. Elle a évoqué les efforts déployés pour renforcer l'exécution, par les gouvernements et les organisations non gouvernementales (ONG), des projets appuyés par le FNUAP ainsi que les nouvelles présentations de programmes de pays qui étaient inaugurées à la session en cours, conformément à une récente décision du

Conseil. Elle a également fait rapport sur les travaux de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, dont elle avait assuré la présidence, ainsi que sur l'appui et la participation du FNUAP au Programme UNAIDS. À cet égard, elle a rappelé que le FNUAP assurait présentement la présidence du Comité des organisations coparrainantes du Programme UNAIDS.

171. La Directrice exécutive a brièvement analysé la situation financière du FNUAP, indiquant qu'il semblait peu probable que le Fonds puisse bénéficier une deuxième fois de l'augmentation appréciable des recettes qu'il avait enregistrée l'année précédente, immédiatement après la Conférence internationale sur la population et le développement. Il semblerait que les recettes de 1996 dussent se situer à peu près au même niveau que celles de 1995. C'était là un grave sujet de préoccupation, vu les besoins importants des pays en développement en matière de santé génésique et les engagements pris par les gouvernements du monde à ladite Conférence. Elle a demandé à tous les pays de revoir le niveau de leurs contributions pour voir s'ils pouvaient mieux faire. Elle a également indiqué que le Fonds essayait de mettre au point des stratégies supplémentaires pour accroître ses ressources.

172. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction l'intervention de la Directrice exécutive et se sont félicités de pouvoir dialoguer avec elle. La plupart des commentaires ont porté sur la situation des recettes du Fonds et de nombreuses délégations ont demandé aux pays d'honorer les engagements qu'ils avaient pris à la Conférence du Caire. Une délégation a signalé qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, on craignait qu'en raison de la nouvelle méthode d'allocation des ressources du Fonds – telle qu'elle était définie dans la décision 96/15 – et de la tendance des recettes à stagner au même niveau, le montant total des ressources du FNUAP destinées à la région ne vienne en fait à diminuer. Plusieurs délégations ont demandé un complément d'information sur les idées du Fonds concernant les nouvelles stratégies financières.

173. Dans sa réponse, la Directrice exécutive, passant en revue les nouvelles formules possibles de financement, a dit qu'on pourrait notamment faire appel à des pays donateurs non traditionnels; inviter les pays bénéficiaires eux-mêmes à trouver une assistance bilatérale pour financer des activités multilatérales; et éventuellement amener le secteur privé à appuyer les projets du FNUAP. Elle a également indiqué que le FNUAP avait eu des discussions fructueuses avec l'Union européenne et qu'elle espérait être bientôt en mesure d'annoncer que des secteurs de coopération avaient été identifiés d'un commun accord. Se référant aux craintes concernant les inégalités entre les niveaux de financement dans les régions du monde, la Directrice exécutive a déclaré que dans l'intention du Fonds il n'avait jamais été question qu'une région soit défavorisée même si une autre avait davantage de ressources. Tout dépendait naturellement de la question de savoir si le Fonds continuerait de voir augmenter ses ressources, comme les résultats de la Conférence du Caire semblait le laisser pressentir. Cela dit, le Fonds essayait de réaliser une répartition équitable entre les pays des divers groupes établis par la résolution 96/15. La Directrice exécutive a précisé en outre que le Fonds continuerait d'améliorer les indicateurs utilisés aux fins de l'application de ladite décision, car il se rendait parfaitement compte que la

qualité des données servant à construire certains indicateurs variait d'un pays à l'autre.

174. Après l'intervention de la Directrice exécutive et le débat qui s'en est suivi, la Présidente a présenté Mme Ingar Brueggemann, Secrétaire générale de la Fédération internationale de la planification familiale (IPPF), l'ONG la plus importante du monde oeuvrant dans le domaine de la santé génésique, et spécialement dans le secteur du planning familial. Mme Brueggemann a analysé le récent mémorandum d'accord signé entre le FNUAP et l'IPPF en juillet 1996, qui, a-t-elle indiqué au Conseil d'administration, élargirait le champ d'action en ce qui concerne l'exécution et l'évaluation des activités touchant la santé génésique dans le cadre de la coopération entre les deux organisations. Elle a également traité de la question plus générale de l'accroissement de la coopération entre les institutions du système des Nations Unies et les ONG, conformément aux recommandations notamment du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle s'est étendue sur la manière dont les différentes forces des ONG et des organisations intergouvernementales pourraient se conjuguer si ces institutions travaillaient en partenariat pour atteindre leur objectif commun, qui était d'améliorer la qualité de vie de la population mondiale.

175. Plusieurs délégations ont saisi l'occasion pour féliciter Mme Brueggemann de son intervention et saluer la récente signature du mémorandum d'accord entre le FNUAP et l'IPPF. Quelques délégations ont indiqué que leurs gouvernements avaient versé des contributions aux deux organisations, dont l'efficacité propre ne pouvait, ont-elles souligné, que gagner au renforcement de leur coopération mutuelle. Se référant à la question générale de la mise à contribution accrue des ONG aux fins de l'exécution des activités appuyées par le FNUAP, plusieurs délégations ont fait observer que le recours aux ONG impliquait l'amélioration du mécanisme permettant de choisir celles avec lesquelles travailler et de les assujettir à des obligations redditionnelles. La Directrice exécutive a reconnu que tel était le cas et elle a informé le Conseil d'administration que le Fonds travaillait à renforcer sa capacité dans ce domaine.

XI. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

176. Dans la déclaration qu'elle a faite devant le Conseil d'administration au sujet des opérations financières du FNUAP, la Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration a appelé l'attention sur quelques-uns des faits nouveaux importants mentionnés dans l'Examen de la situation financière (document DP/FPA/1996/22). Le montant des recettes au titre des ressources du Fonds avait augmenté de 18 % de 1994 à 1995, atteignant 312,6 millions de dollars pour ce dernier exercice. Le Fonds avait également enregistré une augmentation appréciable du montant des recettes au titre de l'assistance multilatérale.

177. L'accroissement du montant des recettes en 1995 avait poursuivi le mouvement ascensionnel de 1994, exercice qui avait été marqué par une augmentation de 21 % du montant des ressources ordinaires par rapport à l'exercice précédent (1993). La Directrice de la Division a toutefois signalé, à l'instar de la Directrice exécutive, qu'il ne semblait pas que qu'une pareille

augmentation se produise en 1996, ajoutant que le FNUAP pourrait facilement absorber des ressources supplémentaires. Le Fonds avait montré qu'il était capable d'utiliser des ressources supplémentaires puisqu'en 1995, il avait réussi à augmenter le montant total des dépenses totales au titre du programme tout en réduisant celui des ressources non utilisées pendant les exercices précédents. En 1995, le montant des dépenses au titre du programme avait augmenté de 65,3 % par rapport à 1993 et le montant des ressources non dépensées en fin d'exercice avait diminué en valeur absolue et en pourcentage, passant de 47,2 millions de dollars, soit 21,5 % du total des ressources ordinaires du FNUAP en 1993 à 23,7 millions de dollars, soit 7,6 % dudit total en 1995. La Directrice a appelé l'attention sur le montant des dépenses au titre des projets exécutés selon diverses modalités, notamment par les gouvernements, le FNUAP, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG). Elle était en mesure de d'annoncer que le pourcentage du total des dépenses consacrées aux services administratifs et services d'appui au programme était passé de 22,2 % en 1993 à 16,1 % en 1995. Rapporté aux recettes, le pourcentage était passé de 20,5 % à 16,1 %.

178. La Directrice a signalé qu'il avait été possible, au cours de ces dernières années, d'améliorer l'exécution du programme et de réduire le montant des ressources non utilisées en fin d'exercice, notamment en décentralisant davantage la prise de décisions au siège et dans les bureaux extérieurs; en simplifiant et en rationalisant les procédures de programmation; en diversifiant les modes d'exécution des projets, grâce à un recours accru à l'exécution par les gouvernements; en accélérant la transmission de l'information financière et en intensifiant la formation du personnel.

179. La Directrice a souligné que l'augmentation des dépenses au titre du programme s'était accompagnée d'un renforcement du contrôle des activités du FNUAP. Le domaine couvert par la vérification des comptes s'était grandement élargi au cours de ces dernières années grâce au concours tant d'une section de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion du PNUD que des centres administratifs régionaux du PNUD de Kuala Lumpur et Harare. Des opérations de vérification des comptes avaient été effectuées dans plus de 50 bureaux extérieurs en 1995 contre 5 en 1993, en plus de celles qui se déroulaient normalement au siège.

180. Dans leurs interventions sur l'Examen de la situation financière, plusieurs délégations ont dit qu'elles avaient trouvé le rapport limpide, facile à lire, complet et concis et elles ont remercié le secrétariat pour avoir préparé un document aussi utile. Plusieurs délégations ont noté que, selon l'Examen, la situation financière du Fonds était fondamentalement saine, mais ont regretté qu'en 1996, les recettes n'aient pas augmenté de la même manière qu'en 1995. Un certain nombre de délégations ont fait valoir que ce qui était important, c'était l'évolution de la situation sur un certain nombre d'années et qu'à cet égard la situation financière du FNUAP était favorable. D'autres délégations ont estimé que la tendance actuelle témoignait de l'excellente qualité du travail accompli par le FNUAP et de l'importance que les pays attachaient aux engagements qu'ils avaient contractés à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994.

181. Une question a été soulevée à propos de la diminution, ces dernières années, du nombre des pays donateurs. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que le montant des ressources destinées à l'Afrique était en voie d'augmentation et elles y ont vu le signe d'une évolution positive conforme aux décisions du Conseil d'administration. Une délégation a mentionné l'importance de la coopération Sud-Sud. Plusieurs délégations ont constaté avec satisfaction que l'augmentation du budget des services administratifs et services d'appui au programme avait été nettement inférieure à l'accroissement général des dépenses. Des délégations ont aussi accueilli favorablement la réduction des reports d'un exercice sur l'autre. Elles ont prié instamment le Fonds de continuer à suivre de près l'évolution de la situation car les dépenses dans ce domaine ne devaient être ni excessives, ni insuffisantes.

182. Une délégation s'est demandée s'il était nécessaire de continuer d'affecter 20 % des recettes à la réserve opérationnelle. Une délégation s'est félicitée de constater que le montant des contributions annoncées mais non versées avait considérablement baissé. Une autre délégation a été favorablement impressionnée par l'accroissement des activités de vérification des comptes. Plusieurs délégations ont noté avec inquiétude que le pourcentage des projets exécutés par les gouvernements avait diminué au cours du dernier exercice alors que celui des projets exécutés par le FNUAP avait augmenté. C'était là une source de préoccupations vu que la politique du Fonds devait être en priorité de renforcer la capacité nationale d'exécution des projets, le FNUAP se bornant à être un agent de financement et non d'exécution. En outre, des délégations ont mentionné à cet égard qu'elles avaient vu avec satisfaction que l'on avait davantage fait appel aux ONG pour exécuter des projets (l'augmentation avait été de 18 % de 1994 à 1995); elles estimaient toutefois que le pourcentage global des projets en question était encore modeste et devait être augmenté. Une autre question a été soulevée : pourquoi le FNUAP dépensait-il un important pourcentage de ses ressources pour passer les marchés portant sur des contraceptifs? Des renseignements ont également été demandés sur les fonds d'affectation spéciale, notamment au sujet de leurs pays d'origine et de leurs finalités.

183. En réponse à certaines des questions posées par des délégations, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et Administration) a indiqué que les prévisions de recettes de 1996 étaient basées sur des estimations prudentes et modérées, conformément à la pratique constante du Fonds. Il a rappelé aux délégations que la réserve opérationnelle de 20 % avait été prescrite par le Conseil d'administration, la dernière décision à cet effet remontant à 1994. Il considérait que ce chiffre restait raisonnable et répondait aux besoins du Fonds. En réponse à la question d'une délégation qui avait demandé pourquoi le cinquième programme de pays du FNUAP avait démarré lentement en Indonésie après son lancement en 1995, il a expliqué que le réajustement du nouveau programme de pays aux objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement avait malheureusement entraîné un ralentissement du rythme d'exécution en 1995.

184. La Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration a répondu aux diverses questions posées au sujet de l'exécution nationale des projets. Elle a estimé, comme le Conseil, qu'il s'agissait là

d'une question très importante que le FNUAP était en train d'étudier en vue d'améliorer ses résultats dans ce domaine. L'exécution nationale des projets ne pouvait se développer que si l'on améliorait l'aptitude des gouvernements et des ONG à assurer le suivi et l'audit de la mise en oeuvre des projets de manière qu'ils puissent assumer la responsabilité des fonds qui leur étaient confiés. Elle a informé le Conseil d'administration que la Directrice exécutive avait récemment donné pour instructions au personnel du FNUAP d'éviter de substituer l'exécution par le FNUAP à l'exécution par les gouvernements, et de favoriser la création de conditions propres à permettre aux gouvernements d'assumer de plus vastes responsabilités en matière d'exécution. À cet égard, la Directrice exécutive avait appelé l'attention sur les principes généraux ci-après : le FNUAP devait tout d'abord continuer de promouvoir l'exécution nationale des projets financés par le Fonds; lorsqu'il n'existait pas encore de capacité nationale ou lorsqu'elle était limitée, le FNUAP devait envisager la possibilité d'opérer un choix parmi les organisations du système des Nations Unies ou les ONG internationales pour les nommer agents d'exécution, étant toutefois entendu que le renforcement des capacités nationales devait constituer la tâche prioritaire.

185. S'agissant de la question des marchés passés par le FNUAP, la Directrice a expliqué que le FNUAP jouissait d'un avantage comparatif en ce qui concerne les passations de marchés portant sur les contraceptifs et fournitures assimilées. L'accroissement des dépenses afférentes aux projets exécutés par le FNUAP s'expliquait en partie par le grand nombre des demandes adressées au Fonds par des gouvernements qui souhaitaient obtenir une assistance aux fins de la passation de marchés portant sur des contraceptifs. La fourniture de services dans ce domaine était aussi une forme d'assistance visant à aider les gouvernements à exécuter leurs propres projets de population et de santé génésique. La Directrice a indiqué que la passation de ce genre de marché était certainement conforme au concept d'organisme catalyseur, tel qu'il avait été défini par le Groupe de travail des achats interorganisations, dont le FNUAP était un membre actif. En cette qualité, le FNUAP jouait un rôle majeur dans la passation des marchés portant sur les contraceptifs, possédait les compétences techniques nécessaires et s'attachait à assurer la coordination des passations de marchés.

186. La Directrice s'est déclarée d'accord avec les délégations qui avaient dit que le Fonds devait s'employer à accroître le nombre des pays donateurs. Elle a indiqué que faute de temps, elle prendrait contact avec chacune des délégations pour répondre à certaines des questions qui avaient été posées, notamment au sujet des fonds d'affectation spéciale et des ONG. Elle a remercié les délégations pour leurs encouragements et leur a donné l'assurance que les dirigeants du FNUAP s'inspireraient de leurs nombreuses observations constructives.

187. Le Conseil d'administration a pris note de l'Examen de la situation financière, 1995, contenu dans le document DP/FPA/1996/22.

XII. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

188. Avant de présenter les nouveaux programmes de pays que le Fonds soumettait à l'attention et à l'approbation du Conseil d'administration, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a fait une brève déclaration concernant la manière dont étaient désormais présentés les documents sur les programmes de pays préparés à l'intention du Conseil. Elle a souligné que la nouvelle présentation faisait suite à trois décisions du Conseil : la décision 96/13 demandant au FNUAP de revoir la présentation des programmes de pays; la décision 95/15 sur les priorités en matière de programmes à la lumière de la Conférence internationale sur la population et le développement; et la décision 96/15 sur la nouvelle méthode d'allocation des ressources. Les présentations de programmes avaient été raccourcies d'environ 40 % et un effort avait été fait pour les axer sur les points dont le Conseil se préoccupait : leçons de l'expérience, avantages comparatifs, stratégie, plan de mise en oeuvre et résultats escomptés. La Directrice exécutive adjointe a déclaré ne pas ignorer que l'amélioration de la documentation était un processus continu auquel le Conseil pouvait, par ses commentaires et ses directives, apporter une contribution dont le FNUAP lui serait très reconnaissant.

189. De nombreuses délégations ont émis un jugement favorable sur les nouvelles présentations qui étaient, selon elles, plus claires et plus faciles à lire et se rapprochaient de l'idéal à atteindre en ce qu'elles étaient plus analytiques et davantage axées sur les leçons de l'expérience et leur application, les avantages comparatifs du FNUAP par rapport à d'autres donateurs, etc. De nombreuses délégations ont indiqué qu'elles souhaitaient voir le Fonds continuer dans cette direction, surtout en ce qui concerne les leçons de l'expérience et les modalités de mise en oeuvre des programmes du FNUAP. La Directrice exécutive adjointe a convenu que tels étaient bien les secteurs où l'effort devait se poursuivre.

190. Ont été faites, entre autres observations émanant de diverses délégations, la remarque que, malgré les améliorations apportées, les documents n'étaient pas encore suffisamment analytiques et l'observation qu'ils devraient être davantage axés sur le point de mire et la stratégie des programmes proposés. Les délégations ont estimé que le FNUAP devait cerner sa cible stratégique et expliquer comment il l'avait définie et comment il comptait l'atteindre. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'identifier plus clairement les produits attendus des programmes pour avoir des repères aux fins de l'évaluation des résultats du programme en fin de parcours. Plusieurs délégations ont demandé que soient explicitées les modalités de mise en oeuvre, s'agissant notamment de l'exécution nationale, des capacités nationales et de la capacité d'absorption.

191. Une délégation a demandé que soit établi un lien plus clair entre les plans nationaux de développement et que les principales méthodes de contraception utilisées dans le pays soient identifiées. Une autre délégation, tout en notant avec satisfaction que les documents étaient plus courts, a suggéré de préparer en outre des descriptions schématiques qui résumeraient très succinctement les principaux aspects du programme. La même délégation a recommandé que les indicateurs se rapportant aux objectifs de la Conférence

internationale sur la population et le développement figurent avant les données démographiques habituelles car ils avaient un lien plus direct avec le programme proposé. Une délégation, parlant en son nom et au nom d'une autre, a émis le voeu que le processus d'examen des programmes et de développement des stratégies qui était l'élément clef de la programmation ne devienne pas une formalité routinière et qu'il soit axé sur les besoins propres de chaque pays. Les délégations en question ont également proposé que les documents comportent une annexe en forme de cadre logique dans lequel produits et indicateurs de résultats figureraient en regard d'un énoncé clairement formulé du but à atteindre.

192. Dans leurs réponses, la Directrice exécutive et la Directrice exécutive adjointe se sont déclarées satisfaites des observations positives qui avaient été faites et ont indiqué qu'elles accorderaient la plus grande attention aux nombreuses suggestions présentées. Se référant à l'accent mis sur l'importance des indicateurs de programmes et des produits, elles ont représenté au Conseil qu'ils étaient très difficiles à identifier et à calculer. Le FNUAP ne faisait dans tous les cas que contribuer à l'exécution d'un programme national qui comportait nécessairement un grand nombre d'apports d'origines variées visant tous à susciter des changements positifs sur le plan social. Dans un tel contexte, il était parfois malaisé de mesurer avec précision le rôle joué par le FNUAP et le résultat de ses efforts. Des «indicateurs de processus» portant par exemple sur le nombre de personnes formées ou d'installations sanitaires équipées n'étaient pas suffisants. Ce qu'il fallait étalonner c'était l'amélioration que le programme dans son ensemble avait apportée dans la vie de la population. Il y avait là une tâche extrêmement ardue mais l'administration était consciente de la nécessité de poursuivre les efforts pour mettre au point des indicateurs appropriés grâce auxquels le Conseil d'administration – et pas seulement lui – pourrait constater que le travail du FNUAP n'était pas inutile.

193. La Directrice exécutive adjointe a également informé le Conseil que le Fonds souhaitait prolonger jusqu'à la fin de 1997 un certain nombre de programmes de pays, étant entendu qu'aucune ressource additionnelle ne serait requise. Comme un grand nombre de programmes de pays prenait fin en 1996, la tâche à accomplir dans le cadre du processus de programmation du Fonds était considérable. Les programmes pour lesquels on disposait de ressources suffisantes pour que les activités puissent se poursuivre en 1997 seraient donc prolongés d'une année supplémentaire afin que les nouveaux programmes puissent recevoir toute l'attention qu'ils méritaient. Les programmes à prolonger concernaient les pays suivants : Botswana, Colombie, Gabon, Jordanie, Lesotho, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République démocratique populaire de Corée, Sao Tomé-et-Principe, Swaziland et Thaïlande, ainsi que l'Afrique du Sud pour les activités pré-programme.

A. Amérique latine et Caraïbes

194. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté les programmes de pays proposés pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Un certain nombre de délégations ont fait des observations appuyant d'une manière générale les programmes proposés pour cette région, ainsi que pour les autres régions. Se référant aux programmes concernant l'Amérique latine et les Caraïbes, des

délégations ont de nouveau insisté pour que la région ne soit pas négativement affectée par la nouvelle méthode d'allocation des ressources. À cet égard, le représentant du Panama est intervenu pour dire que si son pays appréciait hautement l'appui qu'il avait reçu et continuait de recevoir du FNUAP, il s'inquiétait vivement d'être classé dans le groupe «C» en application de la nouvelle méthode. Ce que l'on craignait en fait c'était une diminution des ressources allouées au Panama, qui aurait pour effet d'annuler les résultats acquis. Le problème suscitait assez d'inquiétude dans le pays pour avoir amené le Cabinet social à approuver le 23 juillet 1996 une résolution reflétant ces craintes. Le représentant du Panama a appelé l'attention sur les nombreuses difficultés dans lesquelles son pays se débattait encore, avec un pourcentage élevé de la population vivant au-dessous du niveau de pauvreté et, en particulier, une population indigène dont les besoins étaient grands comme en témoignaient des taux très élevés de mortalité maternelle, de mortalité infantile, d'analphabétisme féminin et d'abandon scolaire. Le Panama savait pouvoir compter sur une attitude positive du Fonds face à ce problème.

195. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe a dit que les craintes suscitées par la nouvelle méthode d'allocation des ressources étaient compréhensibles; elle a toutefois donné au Conseil l'assurance que tout serait fait pour éviter de compromettre les résultats acquis. Elle a signalé que de toute façon, le système commençait seulement maintenant à fonctionner et qu'il s'appliquait aux nouveaux programmes débutant en 1997. Les engagements déjà pris étaient respectés et il ne pourrait y avoir de compression des nouvelles allocations que si les recettes du Fonds venaient à diminuer, chose qu'elle espérait ne pas voir se produire. La nouvelle méthode était appliquée de manière progressive et avec souplesse. Comme toujours, l'assistance du FNUAP se concentrerait sur les groupes les plus déshérités.

196. Se référant à l'Amérique latine dans son ensemble, plusieurs délégations ont insisté sur l'importance que revêtaient, pour la région, la formation, l'éducation et la communication (IEC) et, plus spécialement, l'éducation touchant la vie familiale. Elles ont également jugé important d'intensifier les activités de plaidoyer pour contribuer à l'instauration d'un état d'esprit propice à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La Directrice exécutive adjointe a souscrit à ces vues.

Assistance au Gouvernement du Honduras (DP/FPA/CP/154)

197. Le rôle important des activités de plaidoyer a été évoqué par la Directrice exécutive adjointe lorsqu'elle a présenté le nouveau programme de pays proposé pour le Honduras. Le programme proposé faisait, a-t-elle indiqué, une large place à la coopération avec le gouvernement et la société civile aux fins de renforcer un consensus national sur les problèmes de population et de santé génésique, notamment pour ce qui était de la parité entre les sexes et des droits des femmes. Un autre secteur dans lequel le Fonds viendrait en aide au gouvernement était celui de l'amélioration des services de santé génésique, les efforts se concentrant sur trois régions du pays. Le FNUAP fournirait aussi une assistance pour la formation d'une «masse critique» de personnel ayant la formation nécessaire de façon que les questions de population soient prises en

considération dans toutes les administrations publiques intéressées. Le Fonds travaillerait également à renforcer la capacité technique pour la conduite d'activités de programmation décentralisés.

198. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables au programme proposé. Une délégation a souligné que la fourniture de préservatifs était importante dans le contexte hondurien tant à des fins contraceptives qu'aux fins de la lutte contre le VIH/sida mais que le document DP/FPA/CP/154 n'en parlait pas. La même délégation a demandé pourquoi l'assistance importante reçue de l'Union européenne était passée sous silence. Une autre délégation a noté que, selon le document, le FNUAP était le seul donateur appuyant «une approche globale en matière de santé génésique» alors qu'en fait la United States Agency for International Development (USAID) avait la même approche. La même délégation a appelé l'attention sur le déséquilibre entre zones urbaines et zones rurales du point de vue de la fourniture de services de santé génésique et a demandé pourquoi deux des trois zones destinées à bénéficier de l'aide du FNUAP étaient localisées dans les deux plus grandes agglomérations urbaines.

199. Les réponses à ces questions ont été données conjointement par la Directrice exécutive adjointe et par la représentante du FNUAP pour le Honduras qui s'était, la veille, entretenue officieusement avec le Conseil d'administration au sujet du programme proposé. La Directrice exécutive adjointe a signalé que les préservatifs étaient fournis au Honduras au titre du programme d'assistance de l'USAID et qu'à ce stade donc, le programme du FNUAP ne s'en occupait pas. L'Union européenne et l'USAID jouaient un rôle important au Honduras et le FNUAP travaillait en coopération étroite avec l'une et avec l'autre. S'agissant de la localisation géographique du programme, la représentante pour le Honduras a souligné que c'était le Gouvernement du Honduras qui avait choisi les zones destinées à bénéficier de l'assistance du FNUAP mais qu'elle pouvait en tout état de cause assurer le Conseil que le Fonds serait à l'oeuvre dans des zones où les besoins étaient grands – à savoir les quartiers déshérités de Tegucigalpa et de San Pedro Sula où les services de santé génésique étaient très réduits. L'aide du FNUAP viserait principalement à amplifier ces services et à les rendre plus accessibles en tenant notamment compte des besoins des adolescentes et des femmes travaillant dans les usines d'assemblage.

200. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays proposé pour le Honduras, s'élevant à 8,2 millions de dollars pour la période de quatre ans 1996-1999, comme prévu dans le document DP/FPA/CP/154.

Demande de prolongation du Programme du FNUAP pour la Colombie et de ressources additionnelles à ce titre (DP/FPA/1996/25)

201. En présentant la proposition de prolongation du programme du FNUAP pour la Bolivie, la Directrice exécutive adjointe a dit que la prolongation proposée permettrait d'harmoniser les cycles de programmation et donnerait au Fonds la possibilité de préparer un nouveau programme de pays qui tiendrait compte de la stratégie de décentralisation récemment adoptée par le Gouvernement et des efforts entrepris pour mettre en oeuvre le programme «Plan Vida» dont l'objectif principal était de faire baisser la mortalité maternelle.

202. Une délégation, exprimant son appui pour la prolongation proposée, a dit que la Bolivie était un pays où s'était instaurée une collaboration très fructueuse entre l'USAID et le FNUAP, organismes qui avaient des optiques voisines. S'agissant des plans de décentralisation, cette délégation s'est demandée si les communes et municipalités étaient à même de s'acquitter des fonctions qui leur étaient confiées. Elle a en outre souligné que le facteur durabilité posait un problème important en Bolivie et a encouragé le FNUAP à apporter sa contribution à cet égard, notamment en élucidant le rôle que pouvait jouer le secteur privé. Elle a enfin incité le FNUAP à concentrer son effort sur les zones dotées de services insuffisants, en privilégiant les plus déshéritées. Une autre délégation a demandé si le Fonds collaborerait avec le service gouvernemental nouvellement créé pour s'occuper des problèmes des femmes.

203. Répondant à ces questions, la Directrice exécutive adjointe a remercié les délégations de leur appui et souligné que tous les problèmes soulevés retenaient aussi l'attention du FNUAP. Il ne fallait toutefois pas perdre de vue que la proposition à l'examen visait à prolonger d'un an le programme de pays en cours et que bon nombre des interrogations, celles par exemple relatives à la décentralisation, trouveraient une réponse plus complète dans le nouveau programme qui devait être présenté au Conseil d'administration en 1997. Elle a signalé que le FNUAP avait effectivement commencé à collaborer activement avec le Sous-Secrétariat chargé des problèmes de parité entre les sexes.

204. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation du programme de pays pour la Bolivie pour 1997 et l'allocation à ce titre de ressources additionnelles d'un montant de 1,9 million de dollars, comme prévu dans le document DP/FPA/196/25. La délégation de la Bolivie a exprimé sa reconnaissance au Conseil pour la prolongation du programme et a noté avec satisfaction que les cycles de programme du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF seraient coordonnés à l'avenir.

Demande de prolongation du programme du FNUAP pour Cuba et de ressources additionnelles à ce titre (DP/FPA/1996/23)

205. La Directrice exécutive adjointe a indiqué que, dans le cas de Cuba, la prolongation proposée permettrait essentiellement d'accroître l'offre de contraceptifs, question très préoccupante en raison des difficultés économiques du pays. Cuba avait fait de grands progrès dans la voie de l'amélioration de la santé, y compris la santé génésique, de ses habitants, mais les résultats obtenus étaient compromis par une conjoncture défavorable, comme en témoignait, par exemple, l'augmentation du nombre des avortements.

206. Plusieurs délégations ont appuyé la proposition de prolongation du programme de pays pour Cuba et l'allocation de ressources additionnelles à ce titre, eu égard à la situation économique du pays. L'achèvement de l'usine de production de contraceptifs, dont la construction avait été partiellement financée par le FNUAP, ferait beaucoup pour garantir aux pays l'approvisionnement voulu en contraceptifs. La remarque a été faite à cet égard que la fourniture de préservatifs revêtait beaucoup d'importance à Cuba tant comme moyen de contraception qu'aux fins de la lutte contre le VIH/sida. Une délégation a demandé pourquoi le Conseil était saisi si tardivement de la

demande de prolongation qui portait sur l'année 1996. La Directrice exécutive adjointe a dit qu'elle regrettait ce retard, précisant que la proposition de prolongation avait dû être différée pour des raisons techniques.

207. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation du programme de Cuba jusque fin 1996 et l'allocation de ressources additionnelles d'un montant de 2,9 millions de dollars, comme prévu dans le document DP/FPA/1996/23. La délégation de Cuba s'est déclarée heureuse de voir se poursuivre l'appui du FNUAP au pays.

B. Afrique

Assistance au Gouvernement du Zimbabwe (DP/FPA/CP/160)

208. Présentant le programme présenté pour le Zimbabwe, la Directrice de la Division de l'Afrique a indiqué selon la nouvelle méthode d'allocation des ressources, le Zimbabwe était classé dans la catégorie «B». Le programme du FNUAP pour le pays tendait en priorité à réduire le taux de mortalité maternelle et à améliorer la condition de la femme. Il faisait aussi une place importante tant aux activités visant à répondre aux besoins des adolescents en matière de santé génésique qu'aux campagnes d'IEC ciblées sur les jeunes. Le VIH/sida posait un problème grave au Zimbabwe et le FNUAP s'emploierait, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies en la matière, à enrayer la propagation, principalement par des activités de plaidoyer.

209. Une délégation a indiqué que le programme pour le Zimbabwe, comme tous les programmes du FNUAP, devait être axé sur certains secteurs prioritaires au lieu d'essayer de toucher à tout. Des délégations ont souligné que cette remarque s'appliquait tout particulièrement au Zimbabwe auquel s'intéressaient une série de donateurs et que l'un des problèmes clefs était d'assurer la coordination voulue entre les divers apports. Une délégation a noté que le document DP/FPA/CP/160 faisait état d'un appui ministériel insuffisant aux activités menées antérieurement dans le domaine de la santé maternelle et infantile. Elle a demandé dans quelle mesure le gouvernement avait la volonté d'appuyer ces activités. Des délégations ont noté que le problème du VIH/sida était très grave au Zimbabwe et que le Fonds devait donc collaborer étroitement avec le Programme commun des Nations Unies en la matière. À cet égard, une délégation a demandé pourquoi l'impact du sida n'avait pas été reflété dans les études nationales sur la population.

210. Dans sa réponse, la Directrice de la Division de l'Afrique a dit que la mise en place dans le cadre du Zimbabwe d'une collaboration satisfaisante entre les organismes donateurs était une tâche prioritaire à laquelle le FNUAP travaillait. Elle a signalé que les obstacles bureaucratiques qu'avait antérieurement rencontrés l'exécution du programme de santé maternelle et infantile avaient maintenant été surmontés et que le FNUAP était conscient que le programme ne pouvait être un succès que s'il était perçu comme une oeuvre nationale. À cet égard, le FNUAP s'attachait à mobiliser les énergies des pouvoirs publics et de la société civile pour renforcer la capacité nationale aux fins de l'exécution du programme. Quant à la nécessaire prise en compte des

effets du VIH/sida dans la planification nationale, le processus d'intégration était en train de s'amorcer et le FNUAP y travaillait.

211. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays proposé pour le Zimbabwe, d'un montant de 8,9 millions de dollars pour la période de quatre ans 1996-1999, comme prévu dans le document DP/FPA/CP/160. La délégation du Zimbabwe a remercié le Fonds de son appui, non sans constater avec quelque inquiétude qu'avec la nouvelle méthode d'allocation des ressources, le pays était désormais classé dans la catégorie «B» et non plus dans celle des pays prioritaires. Elle a exprimé l'espoir que ce changement n'aurait pas d'effet négatif sur le niveau de financement futur.

Demande de ressources additionnelles au titre du programme de pays pour l'Éthiopie (DP/FPA/1996/26)

212. La Directrice de la Division de l'Afrique a signalé qu'on observait en Éthiopie depuis quelques années un extraordinaire revirement dans les attitudes vis-à-vis de la planification familiale. De ce fait, la demande de contraceptifs avait été beaucoup plus élevée et le Fonds proposait de dépenser 10,3 millions supplémentaires d'ici la fin du cycle de programme prévue pour 1997 pour aider à faire face à cette demande et élargir l'accès aux services de santé génésique tout en améliorant la qualité. Le Fonds proposait également de redistribuer les fonds entre les différentes composantes du programme, eu égard au changement de circonstances. Le programme du FNUAP ferait également l'objet d'adaptations pour tenir compte du processus de régionalisation engagé par le gouvernement et des efforts d'IEC plus intenses seraient déployés pour répondre aux besoins des populations rurales.

213. Une délégation a noté que l'appui du Fonds aux activités de plaidoyer en Éthiopie où s'était produit, grâce à lui, un changement notable dans les attitudes nationales, était un élément très positif du programme, remarque qui s'appliquait aussi à d'autres pays africains. Une autre délégation a dit que le FNUAP était un très utile partenaire de développement en Éthiopie et s'est félicitée de l'intensification de la collaboration avec l'USAID, qui faciliterait peut-être la tâche du Fonds dans ses efforts pour faire face à l'accroissement rapide de la demande de contraceptifs dans le pays. Cette délégation a également noté que le Bureau national de la population avait cessé de faire partie des services du Premier Ministre et a émis la crainte qu'il ne soit de ce fait mis en retrait. Une autre délégation a indiqué qu'à son avis, le programme devrait faire une plus grande place à l'amélioration de la condition de la femme. La Directrice de la Division de l'Afrique a répondu que le FNUAP privilégiait de plus en plus cet aspect dans ses activités.

214. Le Conseil d'administration a approuvé l'allocation, au titre du programme de pays pour l'Éthiopie, de ressources additionnelles d'un montant de 10,3 millions de dollars, comme prévu dans le document DP/FPA/1996/26. Le Directeur du Bureau national de la population a exprimé la reconnaissance de son pays pour l'appui reçu du FNUAP et indiqué que l'Éthiopie était résolue à réaliser les objectifs de la politique nationale en matière de population. Il s'est réjoui de pouvoir dire à cet égard que les activités de son propre Bureau bénéficiaient d'un appui croissant.

Demande de prolongation du programme de pays pour Madagascar et ressources additionnelles à ce titre (DP/FPA/1996/24)

215. La Directrice de la Division de l'Afrique a indiqué que les activités en matière de population à Madagascar avaient pris un développement extraordinaire au cours des dernières années en raison de la détermination croissante du Gouvernement et du succès des efforts d'IEC. Le programme était de ce fait à même d'utiliser un volume accru de ressources, l'objectif principal étant d'épauler les efforts visant à réduire la mortalité infantile. Les ressources additionnelles demandées serviraient aussi à intensifier les activités d'IEC, notamment dans les zones rurales et à l'intention des jeunes et à effectuer, en collaboration avec d'autres donateurs, une enquête sur la démographie et la santé.

216. Une délégation a souligné qu'en raison de sa pyramide d'âge, Madagascar avait une population sexuellement active très nombreuse – ce qui justifiait l'appui complémentaire proposé par le FNUAP. La même délégation a noté avec satisfaction que le FNUAP concentrait ses activités sur certaines provinces du pays, coordonnant ainsi son action avec celle d'autres donateurs implantés ailleurs. Les activités d'IEC revêtaient beaucoup d'importance dans le contexte de Madagascar. Par exemple, le VIH/sida ne posait pas encore un problème trop grave dans le pays mais les choses pouvaient fort bien changer et des efforts d'IEC seraient essentiels pour juguler la maladie.

217. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation d'une année (jusqu'à la fin de 1998) du programme de Madagascar et l'allocation de ressources additionnelles d'un montant de 3,9 millions de dollars, comme prévu dans le document DP/FPA/1996/24. Le Représentant permanent de Madagascar a noté avec gratitude que le Fonds continuait de fournir son appui au pays.

C. États arabes et Europe

Programme d'assistance au peuple palestinien (DP/FPA/CP/157)

218. En présentant le projet de programme d'assistance au peuple palestinien, la Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe a indiqué que ce premier programme du FNUAP était essentiellement axé sur deux problèmes : le manque de données démographiques fiables et l'accès limité des femmes à des services de santé génésique de qualité. Pour contribuer à la solution de ces problèmes, le FNUAP fournirait une aide pour l'organisation du premier recensement à avoir lieu depuis 1967 et s'emploierait, en collaboration avec d'autres donateurs, à renforcer les services de santé génésique des centres de soins de santé primaires. Le Fonds coopérait aussi avec l'Autorité palestinienne dans la conduite d'activités de plaidoyer portant sur les problèmes de parité entre les sexes.

219. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui pour le premier programme d'assistance au peuple palestinien à être mis en oeuvre par le FNUAP. Le Conseiller de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès des Nations Unies a remercié le Fonds pour ce premier programme d'assistance qui aiderait le peuple palestinien à atteindre ses buts en matière de population et

à améliorer la situation dans le domaine de la santé génésique, précisant que l'assistance proposée par l'organisation de l'indispensable recensement serait particulièrement précieuse. Il a également remercié la Directrice exécutive adjointe d'avoir modifié le titre et le texte du programme proposé pour qu'il soit bien clair que le programme était destiné au «peuple palestinien» et il a demandé que ce soit cette formule qui soit systématiquement employée.

220. Le Conseil d'administration a approuvé le programme d'assistance proposé pour le peuple palestinien, d'un montant de 7,2 millions de dollars pour la période de quatre ans 1996-1999, comme prévu dans le document DP/FPA/CP/157.

Assistance au Gouvernement de la Tunisie (DP/FPA/CP/156)

221. En présentant le programme proposé pour la Tunisie, la Directrice de la Division des États arabes et de l'Europe a souligné que le pays avait fait de grands progrès dans la voie de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement mais qu'il subsistait des disparités notables entre les diverses régions du pays et au sein des régions. Le FNUAP dirigerait donc principalement son assistance vers les zones mal desservies et les zones rurales où les indicateurs de santé génésique étaient inférieurs aux moyennes nationales. D'autre part, une bonne partie du programme avait jusqu'à présent été orientée vers les besoins des femmes et il fallait se préoccuper aussi d'autres groupes, par exemple des adolescents et des hommes. La Directrice a ajouté que la Tunisie jouait un rôle grandissant dans le cadre de la coopération Sud-Sud en matière de population et de santé génésique et qu'il fallait l'encourager dans cette voie.

222. Plusieurs délégations se sont exprimées en faveur du programme de pays proposé pour la Tunisie. Le Conseiller de la Mission permanente de la Tunisie a souscrit au programme et remercié le Fonds de la collaboration fructueuse qu'il entretenait avec la Tunisie.

223. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays proposé pour la Tunisie, d'un montant de 7 millions de dollars pour la période de cinq ans 1997-2001, comme prévu dans le document DP/FPA/CP/156.

D. Asie et Pacifique

Assistance au Gouvernement du Cambodge (DP/FPA/CP/159)

224. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a exprimé sa gratitude aux diverses délégations qui avaient participé la veille à une table ronde sur le programme de pays proposé pour le Cambodge. Cette table ronde avait été animée par le représentant du FNUAP pour le Cambodge qui assistait à la séance du Conseil d'administration. En présentant le programme, le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a souligné que le Cambodge était un pays de la catégorie «A» qui avait de très grands besoins en matière de santé génésique et de population. Le programme proposé contribuerait à la satisfaction de ces besoins en privilégiant le renforcement des capacités nationales qui, au Cambodge, avait la priorité dans tous les efforts d'aide au développement.

225. Une délégation s'est demandée s'il n'était pas quelque peu contradictoire de relever, comme le faisait le document DP/FPA/CP/159, un manque de détermination de la part des pouvoirs publics et de prévoir en même temps une stratégie de coopération avec le Gouvernement dans la conduite des activités prévues par le programme. Le représentant du FNUAP pour le Cambodge a répondu que la détermination était là mais que le Cambodge présentait la particularité d'avoir deux co-premiers ministres de rang égal, de telle sorte que les priorités des pouvoirs publics n'étaient pas toujours très claires. Les ministères intéressés étaient résolus à mener le programme à bonne fin et le FNUAP pouvait certainement travailler efficacement avec eux. Le Fonds était au demeurant en train d'organiser un forum de population où les problèmes relatifs à la santé génésique et à la population pourraient être discutés au plus haut niveau; cette manifestation devrait assurer aux activités en cause un appui politique accru.

226. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays proposé pour le Cambodge, d'un montant de 16 millions de dollars pour la période de quatre ans 1997-2000, comme prévu dans le document DP/FPA/CP/159.

Assistance au Gouvernement du Sri Lanka (DP/FPA/CP/155)

227. Le Sri Lanka avait, selon le Directeur de la Direction de l'Asie et du Pacifique, atteint tous les objectifs liés à la Conférence internationale sur la population et le développement auxquels faisait appel la nouvelle méthode de répartition des ressources et était donc classé dans la catégorie «C». Les moyennes nationales englobaient toutefois des segments de population et des régions où les indicateurs étaient beaucoup moins favorables et qui seraient le point de mire du programme proposé, les problèmes des adolescents et des femmes dans les régions mal desservies retenant dûment l'attention. Il était très important dans un pays comme le Sri Lanka de ne pas compromettre les résultats acquis.

228. Une délégation s'est demandée si le programme du FNUAP pourrait venir en aide aux populations des zones affectées par le conflit dans le nord et l'est du pays. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a répondu que le FNUAP agirait non seulement au niveau central mais aussi auprès des secteurs et groupes mal desservis, dont beaucoup se trouvaient dans les zones de conflit, et auprès des groupes vulnérables, populations déplacées comprises. Le FNUAP était intervenu dans les zones de conflit dégagées par le Gouvernement et assurerait dans ces zones une assistance d'urgence en matière de santé génésique.

229. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays proposé pour le Sri Lanka, d'un montant de 7,6 millions de dollars pour la période de quatre ans 1997-2000, comme prévu dans le document DP/FPA/CP/155. La délégation du Sri Lanka a exprimé sa reconnaissance pour l'assistance prévue par le programme de pays. Elle a ajouté que si son gouvernement s'enorgueillissait de voir réalisés à l'échelon national tant d'objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, il tenait à rappeler que l'amélioration de la santé génésique de sa population restait tributaire d'une assistance extérieure.

Assistance au Gouvernement du Viet Nam (DP/FPA/CP/158)

230. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a expliqué que l'application de la nouvelle méthode d'allocation des ressources avait conduit au classement du Viet Nam dans la catégorie «B». Le revenu par habitant était faible mais le pays avait grandement amélioré ses indicateurs de santé génésique. L'objet principal du programme du FNUAP, tel que proposé, était d'aider les services de santé génésique dans six provinces, dont cinq avaient déjà servi de cadre à l'action du FNUAP dans le contexte du programme antérieur. Le but était de coordonner l'assistance internationale de manière à ce que les programmes des divers donateurs soient complémentaires. Le FNUAP épaulerait également certaines activités entreprises au niveau central pour intégrer davantage la santé génésique au sein du système national de soins de santé primaires.

231. Une délégation, après avoir noté avec satisfaction que le programme du Viet Nam paraissait bien cibler son objectif, s'est demandée comment une coopération plus étroite avec les ONG, dont l'impact était notoirement faible au Viet Nam, pouvait être envisagée dans le cadre du programme. Elle a souligné que les diverses méthodes de contraception utilisées au Viet Nam semblaient reposer largement sur l'emploi du dispositif intra-utérin (DIU) et laissaient la responsabilité de la planification familiale aux femmes. Un effort était-il fait pour changer cet état de choses?

232. Dans sa réponse, le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a indiqué que, dans le domaine de la fourniture de contraceptifs, le FNUAP avait opté pour la formule «à la carte» qui laissait à chaque individu ou à chaque couple le soin de choisir la méthode la plus appropriée. Cela dit, le FNUAP n'ignorait pas que le DIU était employé au Viet Nam à un degré anormal : des études avaient été faites sous son égide pour déterminer les raisons de cet état de choses – préférence des utilisateurs, attitude des services dispensateurs – et voir ce qui pouvait être fait. S'agissant du rôle des ONG au Viet Nam, le Directeur a expliqué que le Fonds collaborait étroitement avec les organisations travaillant sur le terrain au Viet Nam et était à la recherche de formules nouvelles permettant de renforcer l'appui aux ONG dans plusieurs pays de la région, y compris le Viet Nam.

233. Le Conseil d'administration a approuvé le programme de pays proposé pour le Viet Nam, d'un montant de 24 millions de dollars pour la période de quatre ans 1997-2000, comme prévu dans le document DP/FPA/CP/158. La délégation du Viet Nam a exprimé sa gratitude pour l'appui fourni par le Fonds.

XIII. COORDINATION INTERINSTITUTIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES
ET DE PROGRAMMES SANITAIRES

234. Dans son rapport oral au Conseil d'administration sur la coordination interinstitutions en matière de politique sanitaire, la Directrice exécutive a rappelé aux membres qu'à la deuxième session ordinaire de 1996, le Conseil lui avait demandé de faire rapport sur les efforts entrepris pour renforcer davantage la coopération dans ce domaine, notamment avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Elle était heureuse de pouvoir dire au Conseil que la collaboration au niveau opérationnel était très efficace, ce qu'elle a démontré par plusieurs exemples. Il était toutefois apparu que, pour renforcer la coordination au niveau des politiques et des stratégies, le Conseil aurait avantage à devenir membre du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (CMDS), qui se composait à l'heure actuelle de représentants des conseils d'administration de l'OMS et de l'UNICEF. À la session spéciale qu'il avait tenue en mai 1996, le CMDS avait abordé de nombreux sujets importants dont plusieurs, concernant par exemple la santé et la mortalité maternelles, la santé des adolescents, la santé génésique et le VIH/sida, faisaient partie intégrante du mandat du FNUAP. À la session annuelle du Conseil d'administration de l'UNICEF, les débats avaient mis en lumière la contribution très utile qu'apportait le CMDS à l'élaboration par le Conseil de la politique et de la stratégie. La Directrice exécutive était d'avis que la participation au CMDS ne serait pas moins utile au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et demandait donc aux membres du Conseil d'envisager cette possibilité.

235. Des délégations ont favorablement accueilli la recommandation de la Directrice exécutive tendant à ce que le Conseil d'administration du FNUAP devienne membre du CMDS, précisant qu'elles souscrivaient à tous les efforts visant à intensifier et à améliorer la coordination et la coopération entre les diverses composantes du système des Nations Unies. Plusieurs délégations ont indiqué que lorsque la question avait été discutée pour la première fois à la session ordinaire de 1996, elles s'étaient déclarées quelque peu sceptiques quant à l'utilité de la participation du Conseil au CMDS. Depuis lors, toutefois, la réaction positive du Conseil d'administration de l'UNICEF à l'égard du travail du CMDS, évoquée par la Directrice exécutive dans sa déclaration, les avait convaincus que cet organe avait un rôle utile à jouer et qu'il était donc souhaitable que le Conseil d'administration du FNUAP en fasse partie et ce, d'autant plus qu'à ce qu'elles croyaient savoir, le CMDS examinait de nombreuses questions touchant à la santé génésique sur lesquelles il était important non pas seulement que le FNUAP fasse entendre sa voix mais aussi qu'il reçoive l'aide du CMDS pour l'élaboration de ses propres politiques et stratégies. Certaines délégations ont dit que l'utilité du rôle joué par le CMDS et le défaut d'équilibre dans la participation à ses travaux continuaient de leur inspirer une certaine perplexité; elles se demandaient en outre si l'organe en question n'était pas plus porté vers la réflexion a posteriori que vers l'action. Dans l'ensemble, toutefois, elles pensaient que la participation du FNUAP à ses délibérations aurait des avantages. On s'est interrogé sur l'identité des participants effectifs aux séances du CMDS : les membres officiels étaient les conseils d'administration eux-mêmes mais la plupart des participants semblaient en fait être des experts de la santé appartenant aux secrétariats intéressés et à des organismes extérieurs.

236. La Directrice exécutive a répondu à la question soulevée au sujet de la participation au CMDS en précisant que le Comité mixte était un organe consultatif technique et qu'en conséquence et malgré la présence à ses séances de membres des conseils d'administration, la plupart des représentants des conseils étaient des experts des diverses disciplines de la santé publique. La question se posait de savoir comment le Conseil d'administration devrait procéder pour devenir membre du CMDS. Puisque c'était le Conseil lui-même qui en

ferait partie, le sentiment général était que la présidence devrait entreprendre les démarches nécessaires. Le Président a alors demandé à la délégation du Canada de veiller à ce que soit rédigé un projet de décision à cet effet.

237. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

96/38. Coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction le rapport oral de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires;
2. Réaffirme qu'il est nécessaire d'établir une collaboration étroite à tous les niveaux entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population en matière de politiques et de programmes sanitaires, notamment dans le domaine de la santé génésique, et invite le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires à veiller à ce que le Fonds des Nations Unies pour la population puisse participer à ses réunions;
3. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, avec l'assistance du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population, de s'enquérir des vues des conseils d'administration de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance concernant la possibilité pour le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de devenir membre du Comité mixte des directives sanitaires;
4. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de prendre les mesures voulues pour permettre au secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population de participer en qualité d'observateur aux réunions du Comité mixte des directives sanitaires en janvier 1997;
5. Prie également la Directrice exécutive de lui rendre compte à sa deuxième session ordinaire de 1997 des observations faites au Comité mixte des directives sanitaires et de formuler de nouvelles recommandations, selon qu'il conviendra, au sujet des mesures que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population devra prendre pour devenir membre à part entière du Comité mixte.

13 septembre 1996

XIV. QUESTIONS DIVERSES

Obligation redditionnelle au PNUD

238. L'Administrateur a déclaré en guise d'introduction que le schéma en matière d'obligation redditionnelle présenté dans le rapport était le résultat d'un vaste effort de réflexion et de consultation entrepris dans le cadre du PNUD avec l'aide de consultants extérieurs et qu'il assurerait l'articulation entre un certain nombre de systèmes en matière d'obligation redditionnelle qui avaient bien fonctionné mais indépendamment les uns des autres plutôt que sur une base intégrée. Un élément clé du schéma dégagé par l'Administrateur était le Comité d'examen et de contrôle qu'il avait établi pour faciliter le processus visant à donner au Conseil d'administration l'assurance que le système du PNUD en matière d'obligation redditionnelle fonctionnait de manière satisfaisante.

239. L'Administrateur associé a présenté le rapport de l'Administrateur sur l'obligation redditionnelle au PNUD (DP/1996/35). Après avoir réaffirmé la volonté du PNUD d'établir le schéma en matière d'obligation redditionnelle, il a identifié un certain nombre d'éléments importants qui étaient déjà ou allaient bientôt être mis en place, mentionnant en particulier l'application du système d'évaluation des résultats au niveau supérieur de la hiérarchie du PNUD; l'établissement d'une banque centrale de données pour suivre la mise en oeuvre des recommandations résultant de la vérification des comptes; et la publication deux fois par an de circulaires informant les fonctionnaires des sanctions liées à l'obligation redditionnelle entraînées par les déficiences au niveau des résultats et du comportement professionnel.

240. Les délégations ont insisté sur l'importance de l'entreprise qui, a-t-on dit, venait à son heure et était nécessaire pour permettre au PNUD d'être plus efficace, plus performant et plus crédible. Le rapport a été considéré par de nombreuses délégations comme un début prometteur. Plusieurs orateurs ont demandé à l'Administrateur de faire en sorte que le système en matière d'obligation redditionnelle comporte les éléments suivants : contrôle et évaluation systématiques, vérification intérieure et extérieure des comptes, examens réguliers des programmes et des projets, contrôles, accompagnés de suivi, au niveau de l'exécution dans l'ensemble de l'Organisation, surveillance par les cadres supérieurs du PNUD, présentation de rapports au Conseil d'administration et intervention du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Bureau des services de contrôle interne. L'obligation redditionnelle devait sous-tendre toutes les opérations du PNUD, surtout étant donné leur décentralisation. Des orateurs ont également mis en lumière l'importance des relations entre le secrétariat du PNUD et le Conseil d'administration. À cet égard, des délégations ont dit attacher du prix à la transparence des rapports. Un orateur a demandé que la mise en place du schéma en matière d'obligation redditionnelle fasse l'objet de rapports plus officialisés.

241. Le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

96/36. Rapport sur l'obligation redditionnelle au Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur l'obligation redditionnelle au PNUD;

2. Approuve le sens des travaux entrepris par le PNUD pour devenir une organisation plus efficace et plus consciente de ses responsabilités;

3. Prie l'Administrateur de lui présenter à chaque session un rapport non officiel sur les programmes accomplis dans la mise en place du schéma en matière d'obligation redditionnelle.

242. Un représentant a insisté sur l'ampleur des efforts de développement que déployait le PNUD dans son pays, notamment en favorisant l'instauration de changements démocratiques. Il a également rendu hommage à l'Administrateur pour sa récente visite. Il a remercié le Conseil d'administration d'avoir accordé à son pays, à l'occasion de son accession à l'indépendance, un bonus qui permettrait la mise en oeuvre de nouveaux projets. Il a souligné que les pays de la Communauté des États indépendants avaient besoin d'un financement accru et d'un personnel plus étoffé au niveau de la région et des pays. Il a souscrit à une intervention faite antérieurement au sujet de la décentralisation du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté des États indépendants.

Clôture de la session

243. Le Conseil d'administration a achevé ses travaux en adoptant la décision suivante :

96/46. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1996

Le Conseil d'administration

Rappelle que, durant sa troisième session ordinaire de 1996, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1996 (DP/1996/L.16 et Add.1);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| Première session ordinaire de 1997 : | 13-17 janvier 1997 |
| Deuxième session ordinaire de 1997 : | 10-14 mars 1997 |
| Session annuelle de 1997 : | 12-23 mai 1997 |
| Troisième session ordinaire de 1997 : | 15-19 septembre 1997 |

POINT 2 : QUESTIONS RELATIVES AU REGLEMENT INTÉRIEUR, À LA DOCUMENTATION
ET AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adopté la décision 96/45 du 13 septembre 1996 sur la documentation;

Pris note du rapport intérimaire sur le règlement intérieur
(DP/1996/CRP.12);

POINT 3 : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1997

Pris note de l'aperçu des questions intéressant le PNUD et le FNUAP à
examiner en 1997 et des observations formulées à leur sujet (DP/1996/CRP.13);

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 4 : QUESTIONS RELATIVES AUX CYCLES DE PROGRAMMATION : SUITE DONNÉE
À LA DÉCISION 95/26 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pris acte du rapport sur l'application de la décision 95/26 relative aux
questions concernant les cycles de programmation (DP/1996/27);

POINT 5 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 96/44 du 13 septembre 1996 sur l'examen annuel de la
situation financière de 1995;

Pris note de l'examen annuel des apports nets de contributions des
donateurs et des gouvernements bénéficiaires (DP/1995/28/Add.1);

Pris acte du rapport sur les fonds d'affectation spéciale constitués par
l'administrateur en 1992-1994 et 1995 (DP/1996/28/Add.2);

Adopté la décision 96/40 du 13 septembre 1996, concernant la gestion, la
responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux
extérieurs;

Adopté la décision 96/39 du 13 septembre 1996, concernant le règlement
financier et les règles de gestion financière du PNUD;

Adopté la décision 36/41 du 13 septembre 1996; concernant les prévisions
budgétaires révisées du PNUD pour l'exercice biennal 1996-1997;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires concernant les prévisions budgétaires révisées
pour l'exercice biennal 1995-1996 et le projet de budget pour l'exercice biennal
1996-1997 (DP/1996/30);

Adopté la décision 96/35 du 10 septembre 1996, concernant le Bureau des
services d'achats interorganisations;

Pris acte du rapport relatif aux dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies financées par des crédits budgétaires ou des ressources extrabudgétaires (DP/1996/32 et Add.1);

Pris acte du rapport contenant des informations complémentaires sur les éléments de dépenses du siège (DP/1996/37);

Pris acte du rapport sur le suivi de la décision 96/21 concernant l'appui aux coordonnateurs résidents (DP/1996/CP.18);

Pris note des informations complémentaires concernant la situation financière (DP/1996/CRP/19);

POINT 6 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

Adopté la décision 96/37 du 11 septembre 1996, concernant les prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1996/36) pour l'exercice biennal 1996-1997;

Pris acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées pour le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 (DP/1996/38);

POINT 7 : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé le premier cadre de coopération de la République populaire de Chine (DP/CCF/CPR/1);

Approuvé le premier cadre de coopération du Viet Nam (DP/CCF/VIE/1);

Adopté la décision 96/42 du 13 septembre 1996, concernant le cadre de coopération mondial;

POINT 8 : FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Adopté la décision 96/43 du 13 septembre 1996, concernant le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

DÉBAT COMMUN PNUD/FNUAP

POINT 9 : FNUAP/PNUD : HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS
ET DES COMPTES

Pris note du rapport oral de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP;

POINT 10 : RAPPORT SUR LA MISSION DE VISITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pris acte du rapport sur la mission de visite que des membres du Conseil d'administration ont effectuée au Malawi et au Mozambique (DP/1996/CRP.14);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 11 : FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris acte de l'examen financier annuel pour 1995 (DP/FPA/1996/22);

POINT 12 : FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé l'assistance au Gouvernement hondurien (DP/FPA/CP/154)

Approuvé l'assistance au Gouvernement sri-lankais (DP/FPA/CP/155)

Approuvé l'assistance au Gouvernement tunisien (DP/FPA/CP/156)

Approuvé l'assistance au peuple palestinien (DP/FPA/CP/157)

Approuvé l'assistance au Gouvernement vietnamien (DP/FPA/CP/158)

Approuvé l'assistance au Gouvernement cambodgien (DP/FPA/CP/159)

Approuvé l'assistance au Gouvernement zimbabwéen (DP/FPA/CP/160)

Approuvé la demande de prolongation et d'octroi de ressources additionnelles pour le programme de pays du FNUAP pour Cuba (DP/FPA/1996/23)

Approuvé la demande de prolongation et d'octroi de ressources additionnelles pour le programme de pays du FNUAP pour Madagascar (DP/FPA/1996/24)

Approuvé la demande de prolongation et d'octroi de ressources additionnelles pour le programme de pays du FNUAP pour la Bolivie (DP/FPA/1996/25)

Approuvé la demande de prolongation et d'octroi de ressources additionnelles pour le programme de pays du FNUAP pour l'Éthiopie (DP/FPA/1996/26)

POINT 13 : FNUAP : COORDINATION INTERINSTITUTIONS EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES

Adopté la décision 96/38 du 13 septembre 1996, concernant le renforcement de la coopération interinstitutions en matière de politiques et de programmes sanitaires.

POINT 14 : QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 96/36 du 11 septembre 1996 concernant le rapport sur l'obligation redditionnelle au PNUD.

13 septembre 1996

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP

RÉPARTITION DES QUESTIONS À EXAMINER LORS DE LA PREMIÈRE
SESSION ORDINAIRE (13-17 JANVIER 1997)

Point 1. Questions d'organisation

- Plan de travail annuel pour 1997
- Règlement intérieur

Débat consacré au PNUD

Point 2. Cadres de coopération de pays et questions connexes

- Cadres de coopération de pays
- Cadres de coopération aux niveaux régional et mondial
- Rapport sur l'assistance au Myanmar (96/01)

Point 3. Questions financières, budgétaires et administratives

- Rapports de vérification des comptes (95/3)
- Application de la décision 96/40 concernant la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
- Rapport sur le système d'obligation redditionnelle au PNUD

Point 4. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Débat commun FNUAP/PNUD

Point 5. Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes (rapport écrit)

Débat consacré au FNUAP

Point 6. Programmes de pays et questions connexes

Point 7. Questions financières, budgétaires et administratives

- Rapports de vérification des comptes

Point 8. Questions diverses
